

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

Contribution du Snetap-FSU

LES ASSIÈTES DE NOS ENFANTS
BOURRÉES DE SUBSTANCES CHIMIQUES



SOMMAIRE

I. Analyse générale du Snetap-FSU

► Produire - page 4

1. De nouveaux modes de production

► Gérer - page 6

2. De nouveaux financements, une nouvelle fiscalité

► Protéger - page 8

3. Des énergies renouvelables à la place des énergies fossiles
4. Une agriculture plus économe
5. Une économie circulaire et une agriculture à taille humaine

► Commercer - page 10

6. Un commerce équitable

► Alimenter - page 12

7. Une alimentation plus saine
8. Une agriculture et une transformation de ses produits plus propres

► Former - page 16

9. Un service public pour former tous les acteurs de la filière
 - 9.1. Redonner la priorité au service public
 - 9.2. Maintenir et garantir l'existence des 3 voies de formation dans les lycées agricoles
 - 9.3. Créer un véritable service public de la formation continue et par apprentissage
 - 9.4. Assurer pour tous et toutes une formation tout au long de la vie
 - 9.5. Redonner les moyens de fonctionnement des établissements publics
 - 9.6. Mettre fin aux plafonnements des effectifs dans les classes de l'EAP
 - 9.7. Assurer une véritable démocratie et une autonomie encadrée dans les établissements
 - 9.8. Renforcer le fonctionnement des équipes éducatives
 - 9.9. Confirmer et renforcer le rôle éducatif des équipes de Vie Scolaire
 - 9.10. Lutter contre l'échec scolaire, favoriser l'insertion scolaire
 - 9.11. Revaloriser la voie professionnelle
 - 9.12. Mettre un terme au mixage des publics et des parcours
 - 9.13. Renforcer l'éducation artistique, culturelle et scientifique
 - 9.14. Assurer l'enseignement des options facultatives
 - 9.15. Développer un plan ambitieux pour les langues vivantes
 - 9.16. Accéder et contribuer au service public national d'orientation
 - 9.17. Rétablir une évaluation nationale qui garantisse l'unicité du diplôme, l'anonymat et l'équité entre candidats
 - 9.18. Renforcer la formation du citoyen et du professionnel pour mieux comprendre la complexité des systèmes de production
 - 9.19. Donner les clés de l'éthique et de l'humanisme par une évolution des contenus de formation
 - 9.20. Diversifier les situations de formation

- 9.21. Modifier les référentiels de formation sur le fond et dans la forme

- 9.22. Faire évoluer les structures

- 9.23. Utiliser pédagogiquement les exploitations et ateliers technologiques

- 9.24. Favoriser l'ouverture internationale, à l'Europe et la mobilité des jeunes

► En conclusion de l'analyse générale - page 28

II. Les propositions du Snetap-FSU par atelier

- Atelier 1 - page 30

Mieux répondre aux attentes des consommateurs en matière de qualités nutritionnelle et environnementale, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations

- Atelier 2 - page 31

Développer les initiatives locales et créer des synergies

- Atelier 3 - page 32

Développer la bio-économie et l'économie circulaire

- Atelier 4 - page 33

Conquérir de nouvelles parts de marché sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et le patrimoine alimentaire français en France et à l'international

- Atelier 5 - page 33

Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs

- Atelier 6 - page 33

Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs

- Atelier 8 - page 34

Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques

- Atelier 9 - page 34

Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé

- Atelier 10 - page 34

Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Atelier 11 - page 35

Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable

- Atelier 12 - page 36

Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde

- Atelier 13 - page 37

Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation

- Atelier 14 - page 38

Préparer l'avenir - quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?

Glossaire - page 39

Ont participé à la rédaction : Olivier Bleunven,
Laurence Dautraix, Serge Pagnier

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION 2017

**Analyse générale
du Snetap-FSU**

Le Snetap-FSU rappelle d'abord que l'alimentation est un droit fondamental des populations.

Mais les modes de production et de consommation mis en place depuis l'après guerre, entraînent les pays occidentaux dans une course folle qui ne peut trouver d'issue satisfaisante et encore moins si on imagine les étendre à l'ensemble de la planète.

En France à l'issue de la deuxième guerre mondiale, l'agriculture a dû relever le défi de nourrir la population dans un pays rendu exsangue et désorganisé.

C'est un défi qui s'est accompagné rapidement de la mécanisation, de la motorisation, de l'électrification du pays, d'un réseau de desserte, de l'utilisation de la chimie, autant d'éléments qui lui ont permis de répondre à la demande quantitative. Le travail salarié s'est développé contre le travail familial. Mais peu à peu s'est posé et amplifié le problème du qualitatif.

C'est l'enjeu aujourd'hui à relever : continuer de produire pour assurer notre souveraineté alimentaire tout en assurant la qualité de cette alimentation et la qualité de vie des agriculteur.rices.

Ces dernières années nous voyons une dérive supplémentaire avec des « fermes usines », employant des salarié.es, détenues par des financiers et des capitaux extérieurs au monde agricole.

1. De nouveaux modes de production

Pour le Snetap-FSU, la réponse **passse par une relocalisation de l'agriculture** à même de rétablir les paysan.nes dans leur fonction de « paysan.nes nourricier.ères » produisant une alimentation saine et de qualité à un coût accessible à l'ensemble des consommateur.rices : elle doit leur permettre de reconquérir l'ensemble des territoires pour assurer des productions de proximité.

Des exploitations de polyculture élevage autonomes et économes permettant de vivre de son travail et à proximité des consommateur.rices sont une des réponses à ces objectifs. De tous les modèles, c'est finalement **l'agriculture paysanne et ou familiale** qui s'en sort le mieux aujourd'hui notamment en l'absence de primes.

Hier, l'adaptation des productions aux territoires et la diversité des activités agricoles sur une même exploitation permettaient une meilleure symbiose avec le milieu.

Il faut donc **sortir de l'hyperspécialisation, l'hypermécanisation et l'industrialisation des productions agricoles** cherchant à s'affranchir du milieu naturel, car elles participent aux problèmes environnementaux à tous les niveaux, depuis l'exploitation agricole à l'échelle d'un territoire, d'un bassin versant, ou même d'une région. La Bretagne, par exemple, concentre à elle seule 60 % de la production porcine française alors qu'elle ne représente que seulement 6% du territoire français.

Il faut **changer les méthodes de production agricole** responsables d'une grande partie de la dégradation de la qualité des sols, de l'eau, de l'air, parfois irréversible avec l'apparition de zones stériles réellement inquiétante. En effet, les méthodes culturales intensives, la monoculture, les suppressions des haies pour faciliter la mécanisation et la motorisation, l'utilisation de plus en plus importante d'intrants avec des fertilisants chimiques et des produits phytosanitaires qui dégradent fortement la biodiversité, détruisent des sites naturels comme des zones humides, les talus, haies, bois ... essentiels pour le maintien de la biodiversité. Ils accélèrent l'épuisement et fragilisent la tenue de sols érodés. Ils modifient les paysages et multiplient les problèmes sanitaires.

Il faut **sortir d'un système d'élevage hors-sol et de la concentration des productions** qui entraînent des problèmes de différents ordres : sanitaires, traitement des déjections, nuisances sonores ou olfactives, mais aussi de mal-être animal ou encore paysagers avec la multiplication des ateliers industriels uniformes non intégrés.

Dans le domaine de l'élevage comme en grandes cultures, **le système productiviste de sélection de races et de variétés jusqu'à l'excès entraînent des problèmes d'uniformisation des produits et d'appauvrissement de la biodiversité.**

L'introduction, l'extension et la prédominance de certaines espèces végétales, si elles ont pu répondre un temps à des besoins, posent aujourd'hui de nombreux problèmes comme la mise en danger ou la disparition par substitution d'espèces autochtones, la surconsommation de certains éléments du sol, la nécessité d'irrigation, l'épuisement des sols et la transformation de la flore et de la faune.

Il faut **revenir à des modes de production économe** prenant en compte l'impact environnemental global. Le cas du maïs par exemple, au-delà des problèmes environnementaux (consommation d'eau), il faut y ajouter la nécessité d'importer des protéines végétales comme le soja, pour compenser le manque qu'il entraîne pour l'alimentation animale. Des productions locales telles que la luzerne ou la betterave fourragère ont été abandonnées.

Il faut développer **un service public de surveillance** sous l'égide de la protection de l'environnement et de la santé indépendant et distinct des filières de la production, de la transformation et de la commercialisation pour assurer un véritable contrôle de la qualité.

2. De nouveaux financements, une nouvelle fiscalité

Pour le Snetap-FSU, **il faut réfléchir à une nouvelle fiscalité en agriculture** en mesure d'orienter les exploitations vers des modes de production plus respectueux de l'homme et de l'environnement. Cette réforme fiscale agricole doit conditionner les aides pour favoriser les pratiques vertueuses en matière sociale et environnementale, permettre le développement de l'emploi, faciliter la transmission du patrimoine, aider à l'installation des jeunes vers des projets de production durable et de nouveaux modes de production.

Le soutien à l'installation des jeunes agriculteur.rices par un accès facilité à la terre ne peut relever que des seuls organismes professionnels agricoles. Des services publics garants de l'intérêt général sont nécessaires.

Pour garantir la réussite des exploitations, il faut remettre les problématiques d'installation au cœur des politiques publiques car cette prérogative ne peut plus relever des seuls organismes professionnels agricoles.

Il faut **créer de nouveaux outils de politique publique pour lutter contre l'accaparement des terres**, réguler les marchés financiers et les banques qui pratiquent la spéculation foncière.

Les droits sociaux des paysan.nes doivent leur assurer une retraite digne et une couverture sociale juste. Pour cela les prélèvements sociaux doivent être fonction du revenu réel, avec une aide spécifique aux nouveaux/nouvelles installé.es. Les taux des retraites agricoles sont aujourd'hui indignes et particulièrement pour les femmes. Il faut donc revoir le système des cotisations et des versements.

Le système qui voulait jusque-là la vente de l'exploitation familiale en fin de carrière comme une rémunération différée ne fonctionne plus, pire c'est devenu une véritable fuite en avant tout au long de leur vie professionnelle.

Il faut permettre et accompagner le maintien à domicile des personnes âgées. La recrudescence des besoins en terme de maintien à domicile, «au pays», doit trouver une réponse dans la mise en place de services publics de dépendance propres au monde rural. Ces mesures doivent s'accompagner d'une volonté réelle de pallier la désertification médicale des campagnes.

Pour renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, il faut bien sûr **réfléchir aux conditions de travail des personnels dans leur ensemble et aux conditions de leur rémunération.**

La question de la répartition des revenus et des richesses, de la rémunération des agriculteur.rices et des salarié.es de la filière, de la protection nécessaire à l'exercice de leur métier, de leurs conditions de travail et de vie doit être posée et réfléchie.

Il **faudrait revoir les règles d'attribution des aides et des primes à l'agriculture.** La politique agricole commune prévoit aujourd'hui un versement des aides selon le

niveau de capital (la surface agricole) ce qui pousse les agriculteur.rices à souhaiter agrandir leur structure.

Pour le Snetap-FSU, il faut réfléchir à des réponses viables qui ne se limitent pas aux seuls allègements de charges ou aides d'urgence. Celles-ci ne sont que des ballons d'oxygène qui ne solutionnent pas le problème de fond. Il faut donc revoir les modes de production dans leur ensemble. Et bon nombre des **aides devraient être assorties d'une exigence de transformation** des modes de production.

Il faut donc définir des critères justes de distribution et de répartition de ces aides. Ces critères doivent notamment être basés sur des éléments qualitatifs, sociaux et environnementaux. Ils doivent ainsi être un outil de changement de l'agriculture.

L'exemple d'aides attribuées par le passé comme les primes, les subventions, les prêts bonifiés, quelle que soit leur origine (nationale ou européenne), a montré à plusieurs reprises l'impact qu'elles pouvaient avoir sur les productions agricoles et l'aménagement du territoire. Elles sont donc certainement un outil intéressant à condition de les utiliser à bon escient au bénéfice premier de la société.

Mais à minima et à court terme, il est nécessaire de réfléchir à un système d'aides plafonnées garantissant une rémunération du travail. Elles doivent être accompagnées d'une régulation des volumes produits. La part sociale devrait également être prise en compte avec un versement fonction du nombre d'actifs. Les zones défavorisées, l'agriculture biologique, les filières sous signe de qualité, à la vente directe, aux circuits courts, aux coopératives locales, ... avec des coûts de production plus élevés doivent être renforcées.

Pour le Snetap-FSU il faut bien sûr **encadrer les marges à chacun des niveaux de la filière** et plus particulièrement celles concernant la transformation et la distribution. Il faut **partager la valeur ajoutée du producteur au distributeur**.

La concentration des moyens de transformation et de distribution aux mains de quelques groupes fausse la concurrence face à des producteurs aujourd'hui désorganisés,

qui ont parfois créé eux-mêmes leur propre outil de dérégulation.

Le rôle des méga-coopératives doit nous interroger. Que reste-il du modèle coopératif ? Il faut donc interroger le modèle coopératif dans sa forme actuelle. Le rôle des coopératives a dérivé abandonnant peu à peu la recherche de l'intérêt commun des agriculteur.rices et du collectif.

Il faut revoir la gouvernance agricole et rurale. Pour cela il faut d'abord permettre un véritable pluralisme syndical dans les instances de concertation et de décision. Ces instances doivent également s'ouvrir à des représentant.es de la société civile (consommateur.rices, associations environnementales, vulgarisateurs du monde agricole et rural, élu.es ...). Parmi ces instances, les chambres d'agriculture doivent particulièrement être réformées et notamment leur rôle.

Les critères d'évaluation d'une exploitation : « la valeur d'une exploitation ne se mesure pas qu'à la puissance du tracteur sous le hangar ». **Les représentations d'une agriculture « moderne » doivent évoluer, l'éducation et la formation doivent être ces outils majeurs des évolutions à long terme.** L'évaluation d'une exploitation doit prendre en compte des critères d'intégration au territoire, d'impact sur l'environnement, de maintien des paysages, de bien-être et de santé humaine, de maltraitance et de santé animale.

Il faut ensuite accompagner les transferts de population des milieux urbains vers les milieux ruraux pour **empêcher le mitage pavillonnaire et un étalement urbain trop « dévoreur de l'espace rural »**. Cela doit pouvoir se traduire par de nouveaux liens sociaux entre populations urbaines et rurales pour créer de nouvelles synergies.

3. Des énergies renouvelables à la place des énergies fossiles

Les énergies fossiles sont des énergies épuisables et polluantes qu'il est nécessaire de faire baisser rapidement dans notre consommation et à moyen terme d'abandonner totalement. Ces sources d'énergie (pétrole, charbon, gaz) sont responsables notamment du réchauffement climatique aujourd'hui devenu un véritable défi pour notre planète.

A chaque sommet, de Rio à Paris, on voit la difficulté à trouver des solutions en raison notamment du refus de pays pourtant grands pollueurs à s'impliquer.

Le problème de l'indépendance énergétique a amené la France à se poser très tôt la question d'alternatives à ces énergies fossiles. La seule alternative retenue et maintenue depuis 50 ans est celle du nucléaire. Or nous savons depuis 2001 qu'il n'y a plus de possibilité d'extraction d'uranium sur notre territoire national, nous connaissons le risque que fait peser l'énergie nucléaire civile ou militaire sur le monde et nous reportons les coûts et les problèmes de la gestion des déchets sur les générations futures.

En France les choix des différents gouvernements depuis 50 ans de l'énergie nucléaire, comme ceux des produits pétroliers, ont empêché toute autre perspective et ont biaisé les débats des alternatives aux énergies fossiles.

Pour le Snetap-FSU, tous les constats aujourd'hui justifient **la nécessité d'une transition et à moyen terme de l'abandon des énergies fossiles et nucléaire au profit d'énergies propres et renouvelables**. Ces énergies renouvelables nombreuses doivent être valorisées. Pour cela elles doivent bénéficier des mêmes investissements que l'État a consenti à la filière nucléaire et au gas-oil.

Les différents moyens permettant de traiter ces sources d'énergies renouvelables comme le soleil, l'éolien, les marées, la biomasse doivent être étudiés et jugés dans leur globalité, notamment leur impact sur l'environnement.

Pour le Snetap-FSU, ces éléments justifient pour l'agriculture **le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire**, limitant le gaspillage des différentes énergies, notamment par un recyclage des déchets.

Un recyclage des produits de l'agriculture, mais également de l'agro-alimentaire à tous les niveaux est nécessaire : utilisation des consignes, valorisation des déchets verts et des déjections animales, ...

Dans cette perspective l'agriculture doit elle aussi **investir dans les énergies renouvelables** diversifiées (soleil, vent, biomasse, géothermie ...) et valoriser ces investissements. Mais pour autant il ne s'agit pas de substituer les énergies contre l'alimentation (agrocarburants).

En effet les «biocarburants», et plus spécifiquement celui des agrocarburants produits à partir de matières premières agricoles, s'ils devaient être produits en masse, se poserait alors la question de la sécurité et de la souveraineté alimentaires de nombreux pays. La concurrence entre alimentation et agrocarburants, par exemple à partir du maïs, entraîne inexorablement une augmentation des prix des produits alimentaires insupportables pour les populations.

De plus, si l'on parle d'agrocarburants nécessitant une distillation et un enrichissement, les bilans énergétique global et carbone de leur fabrication ne présentent aucun intérêt.

En outre, ils peuvent contribuer à des appauvrissements préjudiciables en humus des sols. Dans le cas d'agrocarburants issus d'une simple pression à froid, comme l'huile utilisable dans les moteurs diesel, seule leur utilisation dans un contexte d'autoconsommation peut être intéressante.

4. Une agriculture plus économe

Pour ce qui concerne l'agriculture, il faut donc modifier nos objectifs de production en les destinant davantage à **une consommation de proximité** et réduire ainsi l'énergie nécessaire au transport.

Il faut développer les bâtiments basse consommation ou positifs, modifier l'approche que nous avons de la mécanisation, diminuer peu à peu l'utilisation des intrants et produits phytosanitaires jusqu'à leur disparition, favoriser les productions de qualité, propres et en circuits courts.

Le développement des ceintures vertes en périphérie des zones urbaines est aussi une réponse à une agriculture de proximité.

L'agriculture doit s'inscrire dans une démarche durable impliquant notamment la préservation de l'environnement au sens large (naturel, social, économique, culturel et patrimonial ...).

Cette préservation de notre environnement commence par **un refus de tout modèle dévoreur d'énergie, d'espace, de qualité, d'acquis sociaux** ... donc d'agriculture industrielle.

La question des transports est essentielle, y compris bien sûr ceux des produits issus de l'agriculture. L'utilisation **du ferroutage ou des voies fluviales pour le transport des productions agricoles** est largement évoquée mais ne se concrétise pas.

Les outils agricoles (moteurs thermiques) doivent également entrer dans un processus de réduction de consommation des énergies fossiles, voire de suppression complète. L'utilisation d'huiles végétales dans les moteurs diesel en autoconsommation peut être une des réponses.

Les bâtiments d'élevage doivent également être améliorés de façon à réduire les besoins énergétiques et améliorer le bien-être animal.

On doit en parallèle travailler sur des itinéraires de production simplifiés en diminuant par exemple les passages de tracteur, l'utilisation d'engrais, de produits agro-pharmaceutiques et phytosanitaires.

Les défis énergétiques nécessitent des réponses autour de trois axes :

- **réduire nos dépenses énergétiques,**
- **multiplier les sources d'énergie renouvelable et propre,**
- **limiter les industrialisations de production d'énergie en préférant à chaque fois que cela est possible les systèmes individuels et autonomes notamment en milieu rural.**

5. Une économie circulaire et une agriculture à taille humaine

A l'inverse des pratiques essentielles doivent permettre de **maintenir les exploitations à taille humaine** intégrées à leur territoire, de préserver la bio-diversité, de protéger le patrimoine culturel et de garantir la qualité des produits que compte également le monde rural.

La préservation de cette biodiversité passe par trois axes :

- Le **refus des OGM** dans les productions alimentaires et de plein air compte tenu des risques de contamination, liés à la dissémination des pollens qu'ils comportent dont on ne maîtrise pas aujourd'hui les conséquences pour la nature et la santé.
- Le **refus de la brevetabilité du vivant** condamnant le recours aux semences fer-

mières. Il faut rétablir le droit aux producteurs à produire leurs plants et semences locales, fermières et anciennes.

- L'**encouragement de la pluri-activité**, de la multiactivité ainsi que la diversification des productions sont également des éléments garantissant la diversité et la qualité et le patrimoine des produits.

La protection de notre environnement suppose aussi la garantie d'un prix rémunérateur condition nécessaire à une évolution positive de la durabilité dans son rapport à la compétitivité.

La préservation du foncier est également un élément important de la protection de l'environnement. En effet la perspective du maintien d'une souveraineté alimentaire rend nécessaire la protection de l'espace rural et des espaces de production agricole et alimentaire contre toute autre activité jugée financièrement plus rentable. Aussi, une réorientation du droit de préemption en vue de redonner plus de disponibilité et de permettre une accession améliorée aux terres agricoles à caractère alimentaire est un acte de politique agricole et alimentaire majeur et nécessaire. Ce sujet revêt encore plus d'acuité en zone périurbaine, où la pression foncière est telle que l'agriculture est clairement vouée à disparaître sans une volonté publique de la préserver, de part la richesse qu'elle peut représenter pour ce « tiers espace » en manque de lien social et d'identité : diversification, vente-directe, valeur paysagère, lien préservé à la nature (voir les premières zones d'agriculture protégées mises en place depuis une dizaine d'année, mais de façon encore bien timide).

Pour le Snetap-FSU, l'ambition écologique et la volonté de gains de productivité pour l'agriculture sont antinomiques.

6. Un commerce équitable

Le terme de « conquête » de nouvelles parts de marché aux niveaux européen et international va à l'encontre même de la notion d'économie circulaire et solidaire ou d'une agriculture de proximité. Elle s'oppose à la nécessité d'une souveraineté alimentaire de chaque population. Elle s'oppose également à la nécessité de renforcement des circuits courts.

En cela cette « conquête » ne peut être une réponse aux problèmes de l'agriculture, ni une recherche de qualité et de traçabilité des produits agro-alimentaires.

Il ne peut s'agir de détruire une agriculture locale à l'autre bout du monde pour sauver la nôtre.

La réflexion sur nos modèles agricoles et de la transformation de leurs produits doit se faire de façon globale.

Les scandales alimentaires et sanitaires ont montré, ces dernières années, la limite d'un modèle alimentaire industrialisé.

Le rayonnement du patrimoine alimentaire et culinaire français ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Il passe notamment par la défense de produits labellisés.

Le renforcement de normes de qualité sur l'agro-alimentaire est indispensable.

Ces normes ne doivent pas uniquement portées sur la qualité intrinsèque du produit mais à la fois sur ses modes de production, de transformation et de distribution.

Ainsi par exemple le lien avec un territoire/terroir est important.

Ces normes doivent être principalement des normes publiques.

Enfin la notion de « produits éthiques », plus récente, permet de défendre un commerce équitable ou solidaire. Celui-ci est le garant de modes de production, garantissant les respects des droits des populations (respect des droits de l'homme, des droits sociaux, ...) et du bien-être animal.

Il assure le lien entre producteur.rices et consommateur.rices autour de valeurs communes (environnementales, sociales, ...).

Le maintien de prix rémunérateurs pour les agriculteur.rices suppose une réflexion globale qui relève d'une approche éthique de la problématique.

Dans le cas de vente par le biais de la grande distribution, pour un prix au producteur, celui-ci ne peut et ne doit avoir à supporter la marge prise par les différents intermédiaires de la distribution. Il est donc impératif d'imposer des marges limites à ne pas dépasser. Il faut réguler le marché (exemple des marges exorbitantes – jusqu'à 150 % - des grandes surfaces sur la vente des produits issus de l'agriculture biologique et mises en avant par une étude de l'association « Que Choisir »).

Il faut défendre et développer, chaque fois que cela est possible, les ventes directes du producteur aux consommateur.rices (type AMAP, marchés de producteurs, magasins de producteurs, ...).

Ainsi un prix juste pour le producteur doit prendre en compte tous les aspects liés à la production : sociaux, environnementaux et techniques.

La multifonctionnalité de l'exploitation assure une autonomie du/de la paysan.ne, une meilleure intégration sur le territoire, une meilleure résistance aux crises, un travail plus diversifié, ...

Il faut réinterroger les systèmes coopératifs sur leur forme actuelle. Le rôle des coopératives a dérivé abandonnant peu à peu la recherche de l'intérêt commun des agriculteur.rices et du collectif. Il faut redonner leur autonomie et le pouvoir aux adhérent.es.

Il ressort depuis de nombreuses années que ce sont finalement les exploitations agricoles les plus grandes qui sont les premières victimes des crises agricoles successives car les plus endettées.

La dérégulation du marché et la volatilité des prix entraînent des crises de surproduction en élevage (porcins, bovins, laitier). En effet, les prix ont été progressivement dérégulés et les quotas laitiers supprimés entraînant des variations de prix importantes et difficilement prévisibles.

Cette situation devient ingérable pour les producteurs dans l'ensemble des filières, dès lors que les prix ne permettent plus de couvrir les coûts de production. Or c'est régulièrement le cas avec notamment l'exemple du lait. Une grande partie des exploitations en porcs, lait et bovins sont au bord du dépôt de bilan et donc des milliers d'exploitations qui risquent de cesser leur activité.

La cellule de production pluri-active qui représentait environ 7 millions de fermes au XIXème siècle, est passé aux exploitations agricoles qui n'étaient plus que 3 millions au milieu du XXème siècle et moins de 400 000 aujourd'hui. Depuis vingt ans, on perd 20.000 emplois agricoles chaque année.

Ces chiffres décrivent une dégradation lente mais continue. **Cette crise non seulement, elle ne cessera pas avec le modèle économique actuel**, pire elle va s'accélérer, avec au final la question du maintien d'une agriculture en France.

La concurrence acharnée entre les pays européens et leurs agriculteur.rices, sont le fruit d'une dérégulation des marchés. Pour s'en sortir on

laisse à penser que chacun doit produire de plus en plus à n'importe quel prix ... les premiers étant souvent ceux de la qualité et de l'environnement. Et leurs conditions de travail ne s'améliorent finalement pas au regard des drames que vit le monde rural.

La logique de production en masse, à faible valeur ajoutée n'est plus viable.

En s'agrandissant et en se mécanisant davantage, les exploitations s'endettent pour répondre au "produire plus", mais les prix continuant à baisser elles sombrent dans un cercle vicieux. Car l'ensemble des pays en dehors de l'Europe entre dans ce cercle. C'est ce que l'on constate avec la Chine et la Russie qui veulent désormais produire elles-mêmes leur alimentation.

L'agro-export ne peut donc plus être la réponse à ces crises agricoles.

On observe au contraire que les exploitations qui s'en sortent mieux sont celles qui se sont lancées dans les productions de qualité et les circuits courts. Leur endettement moindre les rendent plus autonomes et moins fragiles aux crises.

Pour le Snetap-FSU, il faut arrêter de miser sur l'agro-export de produits standard à bas prix pour **s'orienter vers des produits de qualité, dans des exploitations plus autonomes.**

Le Snetap-FSU défend l'idée d'une relocalisation des productions qui revitalise les territoires et responsabilise les producteurs.

En cela les collectivités locales ont un rôle important à jouer, qui améliorerait du même coup la qualité de l'alimentation y compris des plus défavorisés.

7. Une alimentation plus saine

Les crises sanitaires et environnementales qui se succèdent les unes après les autres ont mit en avant les dérives d'un système productiviste et affairiste indifférent à la pérennité des systèmes.

La peste porcine, la crise de la "vache folle", la volaille à la dioxine, le mouillage du lait, le DDT (le dichlorodiphényltrichloroéthane) et le chlordécone en Outre mer, la pollution des nappes et des rivières par les intrants d'origines agricoles, le problème des algues vertes, la grippe aviaire, les contaminations par la bactérie Escherichia coli (Eceh), l'affaire « Findus/Spanghero » ... et plus globalement le problème de la «mal-bouffe» liée aux choix de l'agro-alimentaire ont jeté l'opprobre d'abord sur des filières de production puis peu à peu sur l'ensemble des productions et du même coup sur les agriculteur.rices eux-mêmes, en discréditant le travail des agriculteur.rices et les produits agricoles.

Ainsi l'agrandissement des élevages et leur concentration sont propice au développement des maladies. Ils nécessite donc un recours préventif aux antibiotiques, en complète contradiction avec la volonté d'une amélioration de la qualité des produits carnés.

Pour le Snetap-FSU, **ces crises sanitaires à répétition sont les conséquences d'une financiarisation grandissante des filières de production agricole** qui en privilégiant le profit à court terme délaisse l'évaluation des impacts possibles sur l'environnement. La spéculation et la dérégulation des prix qui jouent systématiquement contre les extrémités de la chaîne que sont les consommateur.rices et les producteur.rices au profit d'un nombre réduit d'intermédiaires.

Ainsi les groupes agro-alimentaires et les centrales d'achats liés à la grande distribution se livrent à des offensives successives pour baisser les prix d'achat des produits aux producteurs agricoles. De nombreuses productions ont ainsi connu successivement année après année, des baisses de tarifs en-dessous de leur coût de production. La cause en est la stricte application de la concurrence libre et non faussée exercée par l'agro-alimentaire qui met en concurrence les producteurs français avec leurs homologues de pays européens tiers.

Pour le Snetap-FSU, il est d'abord urgent d'inscrire la souveraineté alimentaire dans la Constitution. Il est nécessaire de relocaliser les productions et de favoriser les fermes à taille humaine.

Pour le Snetap-FSU, **les crises sanitaires à répétition s'expliquent également par la réduction des services publics de contrôle.** Là encore nous trouvons un effet pervers de la mise en concurrence imposée par les exigences de l'Union Européenne de marché libre et non faussé. En cela les traités tels que CETA et TAFTA et les négociations de l'OMC ne feront ou feraient qu'accentuer le problème avec un contrôle confié aux entreprises elles-mêmes.

L'appauvrissement des services vétérinaires et l'abandon de missions de contrôle vont à l'encontre des objectifs de plus grande sécurité sanitaire. La confiance au seul marché n'est pas entendable et les crises successives le démontrent. Un renforcement des services vétérinaires d'abord, mais également de l'enseignement supérieur, avec notamment la formation des futur.es vétérinaires.

Ainsi **l'autocontrôle ne peut être la réponse à la garantie de qualité des aliments** et la sécurité sanitaire.

Le Snetap-FSU défend au contraire un renforcement des services publics pour un véritable contrôle.

Mais ce renforcement du service public pour qu'il soit efficace doit s'accompagner d'une véritable reconnaissance de cette mission des fonctionnaires au travers d'une revalorisation des salaires, de la reconnaissance des qualifications et de la formation et de la lutte contre la précarité.

De la même façon, les salarié.es des industries agroalimentaires subissent des conditions de travail particulièrement pénibles et dégradées avec des postes dans l'humidité, le froid ou la chaleur. Ils se cumulent avec des salaires inférieurs de 15 à 20 % comparés au reste de l'industrie. **Cette dimension sociale ne peut être ignorée dans une réflexion globale de la qualité des aliments ou du bien-être animal.**

Si le Snetap-FSU défend la nécessité d'une alimentation favorable à la santé, il rappelle qu'il faut **d'abord travailler à une alimentation pour tous** : tout le monde doit pouvoir se nourrir. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (inutile de rappeler les campagnes hivernales des Restos du cœur ou de la Banque alimentaire, concernant toujours plus de personnes chaque année). Il faut donc lutter contre la pauvreté et la précarité et contre la « malbouffe ». Ces combats sont liés.

Ensuite, **le/la consommateur.rice doit être éduqué.e à la souveraineté alimentaire** non pour l'y soumettre mais pour le/la conduire à faire des choix alimentaires responsables et à devenir acteur.rice des décisions prises en matière de politique agricole et alimentaire.

Il faut faire de l'informatisation un outil de pilotage mais aussi un outil de commercialisation et de promotion au service des circuits courts et de la vente directe.

Il faut **imposer un pourcentage, en progression régulière, d'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique** dans les cantines scolaires et restaurations collectives.

Il faut manger mieux et moins en inversant la part respective des protéines animales et végétales et là encore inciter les cantines et restauration scolaires à tendre vers cet objectif.

Il faut **développer un service public de surveillance des différentes filières** de production, totalement distinct du monde de la production pour assurer un véritable contrôle indépendant de la qualité.

Il faut **sortir des rayons tous les produits alimentaires reconnus scientifiquement dangereux** pour la santé (notamment des produits reconnus cancérigènes).

Il faut **imposer aux industries agroalimentaires des normes strictes sur l'utilisation du sel ou du sucre** dans l'alimentation.

Malgré quelques efforts ces dernières années **le gaspillage alimentaire reste encore trop élevé**, que l'on parle des gaspillages dans les familles, dans la restauration collective ou dans la grande distribution.

Pour lutter contre ce gaspillage en général, il faut encore travailler sur les dates de péremption des produits qui peuvent être rallongées pour beaucoup d'entre eux.

Il est nécessaire **de développer la vente à l'unité**, sans que celle-ci devienne une pénalité pour le/la consommateur.rice.

Il faut permettre **l'accès aux produits périmés pour les associations caritatives** et d'aides aux plus démunis.

Il faut travailler à une éducation du/de la citoyen.ne, par les cantines et restaurants collectifs (formation des cuisinier.ères et personnels de service, travail avec la communauté éducative, tri des déchets, ...).

Pour cela par exemple la campagne Alimenterre fait un travail important de sensibilisation et d'information important.

8. Une agriculture et une transformation de ses produits plus propres

Pour le Snetap-FSU, réussir la transition écologique et solidaire implique le passage obligé d'un modèle agricole productiviste, industriel qui participe au réchauffement climatique dont les paysan.nes sont les responsables et victimes à la fois à un modèle qui promeut l'agriculture paysanne qui protège la nature, qui promeut le bien-être animal, qui crée de la valeur pour les paysan.nes, des emplois pour les salarié.es, des aliments sains pour les consommateur.rices.

En 2010, la FAO a donné une définition de l'alimentation durable « *les régimes alimentaires durables sont des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et respecter la biodiversité et les écosystèmes, ils sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines* ».

Selon l'observatoire du rapport des français à la qualité des produits alimentaires, 82 % d'entre eux déclarent faire plus attention qu'il y a 5 ans aux produits qu'ils achètent et 59 % privilégient la qualité quitte à payer plus cher.

Selon l'étude Greenflex, Ethicity 2016 sur la signification de « consommer responsable », 51 % des français.es sont prêt.es à consommer autrement (produits labellisés, certifiés éthique, locaux et moins polluants).

Selon le baromètre 2015 « perception et consommation des produits biologiques », le marché bio a progressé de 14,7 % en 2015 par rapport à 2014.

Selon l'étude Périscope 2015, Bord Bia, 71 % des français.es déclarent choisir des emballages qui respectent l'environnement.

Selon « les chiffres de ma consommation responsable 2015, mes courses pour la planète », 62 % des consommateur.ices régulier.es de produits

biologiques le font pour préserver leur santé avant celle de la planète (57 %).

Pour le Snetap-FSU, ces quelques chiffres montrent combien la question de l'alimentation est devenue un enjeu majeur dont les moteurs sont l'environnement, la santé, l'économie.

Ils prouvent que les systèmes de production/ consommation des 30 glorieuses est à remettre en cause.

En effet, la consommation de masse, l'agriculture productiviste, l'avènement de la grande distribution, l'allongement de la distance production/consommation, les régimes alimentaires consommateurs d'énergie et le gaspillage des ressources, les risques sanitaires, le pouvoir de l'industrie agro-alimentaire vont à l'encontre des préoccupations sociales, écologiques et éthiques dont la tendance est émergente depuis plusieurs années.

Le Snetap-FSU conscient de la montée en puissance de cette tendance en a d'ailleurs fait le thème des journées d'étude « De l'agriculture à la ruralité » en décembre 2011.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 qui inscrit l'agroécologie comme alternative aux systèmes actuels et qui s'est traduite par le plan « Enseigner à produire autrement » dans les établissements d'enseignement agricole doit être soutenue, valorisée par des actes et des moyens vers les exploitations des établissements d'enseignement agricole, vers la formation initiale et continue des jeunes, des agents.

Que soient inscrits dans la Constitution comme biens publics, les 3 principes :

- une alimentation accessible à tous, toutes, saine et équilibrée,

- des systèmes qui préservent l'environnement, le climat, le sol, l'eau, la biodiversité,

- une alimentation qui s'appuie sur des modes de productions durables, assurant un revenu équitable pour les producteur.rices préservant un aménagement rural et un développement local.

Il faut inscrire le principe de souveraineté alimentaire dans les accords internationaux, en la distinguant de la sécurité alimentaire.

La notion de sécurité alimentaire ne se concentre que sur l'approvisionnement en denrées alimentaires sans

regarder leur qualité ou leur origine. Elles peuvent donc être produites en exploitant les hommes et les femmes ou en détruisant l'environnement.

La notion de souveraineté alimentaire favorise des moyens de production, de distribution et de consommation respectueux de l'environnement mais aussi des populations. Elle favorise un système d'approvisionnement local, respectueux des droits sociaux.

Cette souveraineté alimentaire correspond à la défense d'un droit fondamental d'une alimentation de qualité pour tous et toutes.

Les associations d'aide aux plus démunis doivent être soutenues et aidées, tant qu'elles compensent une absence inacceptable de l'État. Le Snetap-FSU dénonce d'ailleurs ces absences de l'État sur le sujet.

La lutte contre l'insécurité alimentaire passe aussi par une **lutte contre l'accaparement des terres au détriment de l'agriculture** et des plus pauvres.

Enfin il faut **développer des pratiques agricoles alternatives et durables** (agroécologie, agriculture biologique, permaculture, ...).

9. Un service public pour former tous les acteurs de la filière

Il faut réfléchir à la formation des professionnels que ce soit par la formation continue ou la formation initiale. L'avenir de l'agriculture et du monde rural exige un haut niveau de formation, condition indispensable à l'émancipation des individus.

Cette exigence est celle de la réussite de tous, tout au long de la vie, qui ne peut se réduire à l'acquisition de compétences utilitaristes visant à une employabilité de court terme soumise à la conjoncture économique ainsi qu'à une massification de l'apprentissage.

Cette exigence suppose donc une politique ambitieuse d'éducation mettant en avant le service public et ses agents dans un cadre dépassant le seul enseignement agricole.

9.1. Redonner la priorité au service public

Pour le Snetap-FSU la privatisation croissante de l'enseignement agricole est source de dépendance et d'influence qui contribue à la reproduction des modèles productivistes qui ont prévalu pendant les « 30 Glorieuses ».

Pour inverser ces logiques, il faut redonner la priorité au service public. Pour cela il faut programmer sur 5 ans un plan qui restaure la part des lycées agricoles publics à hauteur de 50 % de l'offre nationale en formation initiale par voie scolaire.

Une stratégie départementale de complémentarité entre établissements publics, conforme aux schémas nationaux des formations qui précise que l'EA dispense des formations de la 4ème à la licence.

Ce plan de programmation doit s'étendre aux filières de formation relevant du secteur des « services aux personnes » qui doivent pouvoir être proposées par les établissements publics dans tous les départements.

Une meilleure collaboration entre les collèges de l'Éducation Nationale et les établissements agricoles publics devrait permettre de mieux accueillir les élèves, notamment dans le cadre des options des enseignements complémentaires inscrits dans le projet de loi sur la refondation de l'École.

9.2. Maintenir et garantir l'existence des 3 voies de formation dans les lycées agricoles

Les voies de formation générale, technologique et professionnelle sont une des richesses des lycées agricoles. Ces trois voies doivent être maintenues dans les établissements de l'enseignement agricole public parce qu'elles répondent à la demande sociale des familles et aux besoins des territoires.

La carte des formations doit éviter les concurrences entre établissements publics.

Pour assurer la cohérence de la carte des formations dispensées par les établissements publics, éviter les concurrences et garantir les complémentarités nécessaires au niveau régional, le PREAP est un outil essentiel et indispensable. Il doit faire l'objet d'une véritable concertation avec les OS représentatives.

La formation professionnelle sous statut scolaire, la carte des formations, le traitement du décrochage des jeunes et le service public d'orientation scolaire doivent demeurer de la compétence de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture qui, s'agissant de la carte des formations professionnelles, doit redevenir l'ultime décideur des ouvertures et des fermetures de sections implantées dans les lycées.

Les formations visant à l'employabilité immédiate sont souvent contradictoires avec une bonne insertion dans l'emploi tout au long de la vie. L'évolution des métiers, la mobilité des personnes et des emplois devraient au contraire conduire à permettre une insertion sans limite territoriale. Il apparaît donc indispensable que les cartes régionales des formations soient arrêtées sous la responsabilité de l'État après une large concertation notamment avec les régions.

9.3. Créer un véritable service public de la formation continue et par apprentissage

Les lois qui ont dessiné l'architecture du système de la formation professionnelle continue ont institué un marché de la formation continue plutôt qu'un service public élargi d'éducation permanente. Ce choix a pesé sur les évolutions ultérieures et contribué au développement anarchique des centres privés de formation continue en concurrence avec les établissements publics de formation.

Aujourd'hui, la part des organismes publics de formation est marginale, mais ils sont contraints de se plier aux impératifs marchands au détriment du service rendu aux usagers et de la lutte contre les inégalités. Ainsi, ils ne répondent plus aux attentes des usagers mais aux demandes des financeurs afin d'assurer leur survie.

Ce sont donc les principes de déconcentration administrative, d'implication des représentants du monde économique et de concurrence entre les fournisseurs de formation qui l'ont emporté au détriment du service public. Les lois successives de décentralisation ont encore amplifié cette dérive.

En plaçant les établissements publics de formation professionnelle en concurrence entre eux, ces politiques les ont affaiblis et ont empêché toute

synergie qui aurait au contraire favorisé leur développement.

Au lieu des ambitions généreuses des initiateurs de la loi de 1971 dans une perspective d'éducation permanente, les dispositifs institutionnels ont fait de la formation tout au long de la vie un secteur d'activité économique banal soumis aux lois du marché et de la concurrence. Les aspirations des personnes à leur propre développement, au changement personnel, à la promotion sociale par une pratique choisie d'éducation permanente, ont été réduites à une contrainte d'adaptation, de mobilité et d'employabilité.

Pour inverser cette logique, le préalable incontournable est la réappropriation par l'État des financements de la formation continue des salariés, alimentés par une contribution des entreprises. Mais il est également impératif de mettre en synergie les différents opérateurs publics. Dans cette perspective, une tutelle unique favoriserait la construction cohérente d'un appareil public de formation continue.

Pour ce qui est de l'apprentissage, il est organisé majoritairement dans des CFAA publics, intégrés aux EPL, pour ce qui concerne le secteur de l'agriculture.

Mais, de la même façon que pour la formation continue, même si c'est dans une moindre mesure, la diversification des activités des CFA agricoles, tend à développer, dans ces derniers, des formations concurrentes à d'autres structures de formation. Les modes de collecte de la taxe d'apprentissage et la péréquation rendent les CFA agricoles particulièrement dépendants des financements des conseils régionaux, si l'on excepte certains secteurs d'activité.

Ici encore, la mise en synergie des structures de formation publiques de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture et d'autres secteurs professionnels doit contribuer au développement des formations au sein de l'appareil public.

L'apprentissage ne doit pas se développer au détriment des formations professionnelles initiales sous statut scolaire, mais par un transfert de l'apprentissage privé vers le service public d'éducation. Afin de garantir leur qualité, ces formations doivent être organisées par le service public dans le respect du statut des personnels dédiés et formés, et des choix d'affectation des jeunes.

9.4. Assurer pour tous et toutes une formation tout au long de la vie

Le concept de formation tout au long de la vie s'est substitué depuis 2001 à celui de formation permanente institué par la loi de 1971. Il devrait

apporter la garantie de pouvoir continuer à se cultiver, se former, se perfectionner ou se reconvertir, et ce quels que soient son âge et sa situation professionnelle. En ce sens, le progrès serait indéniable, inscrivant ainsi la culture, l'éducation et la formation comme un droit du/de la citoyen.ne.

Le Snetap-FSU combat sa limitation de fait à la seule formation professionnelle, ce qui montre les visées utilitaristes que les prescripteurs y mettent. La mise en œuvre de la loi en montre les limites, en ciblant essentiellement la FOAD (Formation Ouverte et A Distance) et la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). En effet, l'une comme l'autre visent à remplacer une formation dispensée en face à face dans un centre de formation ainsi que le contrôle des connaissances acquises, par des outils mis à disposition de ceux-là seuls qui auraient les moyens (matériels et intellectuels) de les utiliser.

9.5. Redonner les moyens de fonctionnement des établissements publics

La diminution progressive de l'offre des formations scolaires et de ses capacités d'accueil a affaibli l'enseignement agricole public pourtant le meilleur outil de promotion et de formation au "produire autrement".

Il faut inverser cette tendance en redonnant aux établissements publics de réels moyens financiers et des dotations suffisantes en personnels. L'ensemble des missions de l'Enseignement Agricole Public (formations - animation rurale - insertion scolaire, sociale et professionnelle - développement, expérimentation et de recherche appliquée - coopération internationale) doit être financé.

La mise en œuvre d'une éducation citoyenne et d'une formation professionnelle ambitieuse nécessite donc des moyens et des outils pédagogiques.

Parmi ces outils, le numérique et l'informatique sont aujourd'hui souvent présentés comme la solution miracle pouvant répondre à tous les besoins. Si l'enseignement ne doit pas rater ce qui peut réellement constituer une révolution aussi bien dans ses contenus que dans ses pratiques, pour autant il faut ramener le numérique et l'informatique à ce qu'ils sont : des outils ; des outils au service de l'enseignant pour apprendre ou faire apprendre différemment, des outils au service de l'individualisation (exercices personnalisés, construction de parcours, recher-

ches, révisions, FOAD...), mais aussi des outils qui accélèrent par leurs usages divers le fossé entre les générations et la fracture numérique entre les catégories socioprofessionnelles.

Ces outils exigent donc une concertation préalable sur leur utilisation, du temps de formation pour les personnels et les élèves, des personnels qualifiés pour assurer la maintenance, un accès identique pour tous et sur tout le territoire, une transparence de leur utilisation dans les établissements.

De la même façon, l'accueil des élèves, étudiant.es, apprenti.es et stagiaires ainsi que le travail des équipes éducatives nécessitent des bâtiments adaptés, répondant aux nouvelles normes environnementales et à leur épanouissement. L'aménagement de salles de classe, de bureaux, d'ateliers, de laboratoires, de centres de documentation, d'amphithéâtres est indispensable car ce sont des outils nécessaires à la diversité des pratiques pédagogiques mais également à l'animation du territoire, à la recherche, à l'expérimentation et à l'ouverture des établissements sur l'extérieur.

L'ouverture des établissements de l'enseignement agricole public sur l'extérieur suppose également qu'ils puissent disposer de leurs propres moyens de transport collectif avec les personnels qualifiés permettant en toute autonomie des sorties adaptées aux besoins et aux progressions pédagogiques. Ces moyens de transport doivent utiliser une énergie propre et renouvelable. Ils doivent être sécurisés.

9.6. Mettre fin aux plafonnements des effectifs dans les classes de l'EAP

Les plafonnements imposés aux établissements publics conduisent à rejeter nombre d'élèves et d'étudiant.es au mépris de leurs choix d'orientation et de la notion même de service public. Cette politique est en contradiction avec les engagements constitutionnels de l'État qui prévoient que « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture, l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ».

Ainsi, pour chacune des filières de formation proposée par l'EAP, chaque élève ou étudiant.e doit sans réserve, pouvoir accéder à ses vœux de formation.

9.7. Assurer une véritable démocratie et une autonomie encadrée dans les établissements

Les nouveaux systèmes de « dialogue de gestion » ou le « développement de l'autonomie », deux outils

qui convergent en modifiant profondément le mode de fonctionnement des établissements publics d'enseignement agricole et en démantelant l'école républicaine.

La déconcentration et le renforcement de l'autonomie n'ont pas d'autres intentions que de mettre en œuvre les politiques de démantèlement du service public tout en renvoyant la responsabilité des effets produits aux administrations déconcentrées et aux établissements.

L'autonomie a mis les établissements en concurrence et a eu pour effet de concentrer et d'accroître les inégalités. Ainsi certains établissements ont concentré les difficultés alors que d'autres établissements par le choix des options proposées sont devenus très élitistes.

La satisfaction de la demande sociale de formation avec mise à disposition des moyens correspondants doublée d'une gestion plus transparente permettrait de revenir sur ces orientations. La réalisation, en concertation, d'une carte régionale des formations du service public, des options et des formations est de nature à faire disparaître, sinon limiter, ces inégalités. Il faut donc une autonomie construite sur la démocratie à repenser par des instances élues et représentatives. L'autonomie pédagogique doit être encadrée par les référentiels de formation en distinguant clairement des horaires disciplinaires et des objectifs de formation. Pour la manifestation pleine et entière de cette démocratie, il est indispensable qu'elle puisse s'établir sans pression hiérarchique. Le Snetap-FSU revendique pour cette raison un statut de corps pour les personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) en parité avec leurs homologues du MEN. Pour cela, doit se mettre en place une véritable formation initiale et continue des cadres de l'enseignement agricole.

9.8. Renforcer le fonctionnement des équipes éducatives

Pour mettre en œuvre une éducation citoyenne et une formation professionnelle ambitieuse, les besoins en personnels sont importants. Cette éducation et cette formation doivent se faire dans la continuité d'une communauté éducative renforcée dans les établissements.

Il est donc impératif de maintenir et renforcer de véritables équipes éducatives composées d'enseignants (lycées, CFA et CFPPA), personnels de vie scolaire, personnels de service (entretien, ménage, cuisine, transport), personnels administratifs, de personnels de santé, de personnels de direction, de personnels des exploitations et ateliers technologiques.

Il faut reconstruire ces équipes notamment de plus en plus souvent séparées par les effets de la décentralisation et du renvoi au droit privé des personnels des exploitations. Pour cela il est nécessaire de concrétiser la pleine appartenance de l'ensemble de ces personnels à la communauté éducative.

Pour assurer un fonctionnement d'équipe, il faut un temps reconnu dans l'emploi du temps de tous les agents pour assurer la coordination de leur rôle éducatif, une formation initiale et continue des personnels de qualité pour tous les personnels.

Afin d'apporter toutes les garanties d'indépendance et donc la capacité à assurer une formation vers le «produire autrement», l'ensemble des personnels doit être titulaire. Ils doivent bénéficier d'une formation continue en lien avec les nouvelles ambitions de l'enseignement agricole public, ce qui suppose un véritable plan de formation pour tous les personnels.

L'ensemble des personnels doit être porteur des nouvelles méthodes attendues et ouvrir à une diversité de références (exemples : dans les aménagements de l'espace, dans les repas servis, dans la gestion des ateliers ...).

De même, il faut garantir les remplacements nécessaires dans l'ensemble des services des EPL : pédagogiques, administratifs et vie scolaire (conseillers principaux d'éducation, techniciens vie scolaire, assistants d'éducation, infirmières, conseillers d'orientation psychologues et assistantes sociales).

Les moyens alloués aux missions de l'Enseignement Agricole Public (formations - animation rurale - insertion scolaire, sociale et professionnelle - développement, expérimentation et de recherche appliquée - coopération internationale) doivent être renforcés.

9.9. Confirmer et renforcer le rôle éducatif des équipes de Vie Scolaire

Pour le Snetap-FSU la réussite de tous et toutes dépend également du rôle éducatif et préventif de la Vie Scolaire.

Pour ne pas cantonner les personnels de vie scolaire à un simple rôle de maintien de l'ordre, les dotations en postes de CPE, d'AE, de TFR Vie Scolaire, doivent être suffisantes tout comme doivent être créés des postes d'infirmières, médecins scolaires, assistant.es sociales. L'absence de CoPsy pèsent sur les difficultés d'accompagnement des élèves, souvent internes.

Pour renforcer ce rôle éducatif, les CPE doivent formés avec les enseignant.es et les Assistant.es d'éducation doivent être formé dès leur entrée en fonction.

9.10. Lutter contre l'échec scolaire, favoriser l'insertion scolaire

La lutte contre l'échec scolaire suppose le maintien et le renforcement des enseignements généraux, scientifiques, technologiques et professionnels, ainsi qu'une approche pluridisciplinaire des différentes problématiques. Cette organisation des enseignements suppose évidemment un maintien des horaires des disciplines.

En alternant les situations de formation par des cours, des observations et des réalisations, les différentes disciplines donnent les moyens d'acquérir toutes les connaissances nécessaires permettant d'appréhender des objets pluridisciplinaires complexes, avec des situations d'apprentissage diversifiées.

Les horaires affectés aux disciplines doivent être maintenus pour éviter les horaires années ou non affectés dont la dangerosité est démontrée. Contrairement à l'idée générale, les horaires non affectés ne renforcent pas la pluridisciplinarité ou l'approche thématique. Ils ont pour conséquence de diminuer les heures de face à face, les heures d'apprentissage et renvoient les élèves et étudiants à eux-mêmes, les plus motivés vers un travail individuel et les autres au désœuvrement.

Il est donc impératif de maintenir les apprentissages disciplinaires complétés par des voyages d'études, des visites et des rencontres avec les acteurs professionnels. Ces derniers nécessitent un retour d'expérience encadré par les enseignants. Ils doivent être multiples pour aiguïser l'esprit d'analyse et l'esprit critique.

Enfin, favoriser l'insertion scolaire passe par les passerelles permettant la poursuite d'études aux jeunes de la filière professionnelle entrant notamment en BTS-A. C'est aussi assurer la mise en place de modules de mise à niveau (en matière générale notamment) pour les élèves les plus en difficulté (passerelle facilitée).

Il est nécessaire de réaffirmer l'intérêt et toute la valeur du groupe classe, sa valeur éducative lorsque le groupe classe est adapté en nombre en fonction des objectifs des séances ou séquences par les nécessaires dédoublements ou travaux en groupe à effectifs réduits.

Le groupe classe doit être préservé même si parallèlement il faut favoriser le travail en petits groupes. C'est un élément structurant nécessaire au développement de l'esprit critique et

d'analyse. Une confrontation au groupe suppose des apprentissages, des études et des travaux en classe. Il faut évidemment que ce groupe puisse être adapté lors d'apprentissages particuliers, et ainsi être dédoublé ou à effectifs réduits.

Les dispositifs de remédiation doivent être encadrés nationalement et bénéficier de moyens adaptés et pérennes. La contractualisation ne saurait être une réponse convenable.

Le suivi des cohortes issues des classes de 2nd professionnelles doit être une obligation pour toutes les composantes de l'EA et pourrait faire l'objet d'une publication nationale transparente chaque année par exemple devant le CNEA, permettant ainsi de mesurer en toute transparence l'efficacité du système éducatif agricole dans toutes ses composantes.

La publication partielle du premier suivi de cohorte de la première promotion du baccalauréat professionnel doit être poursuivie.

La formation initiale et continue des enseignants et des CPE doit intégrer bien davantage les questions de la difficulté et de l'échec scolaire. L'ENSFEA et le DNA doivent être pleinement acteur de cette question.

9.11. Revaloriser la voie professionnelle

La rénovation de la voie professionnelle (RVP) a abouti à une formation sacrifiée du fait de la disparition pure et simple d'une possibilité de formation en 4 ans, au détriment des élèves les plus faibles et de parcours adaptés au rythme de chacun.

La RVP c'est aussi la dévalorisation du BEPA devenu une simple certification intermédiaire sans valeur reconnue auprès des employeurs et qui a perdu son caractère national (part accrue du CCF).

Les résultats de la 1ère promotion de classes de bacs professionnels conduites en 3 ans témoignent d'une différence significative avec celles conduites en 4 ans. La RVP constitue un grave échec puisqu'elle a produit à la fois de moins bons taux de réussite à l'examen et davantage d'exclusions du système éducatif ...

Des solutions urgentes doivent être proposées pour que chaque élève inscrit dans le dispositif de formation professionnelle en 3 ans sorte avec au moins la garantie d'obtenir le BEPA. Il faut réorganiser et considérer la place de chacun des diplômés, de chacune des formations professionnelles (CAPA, BEPA, Bac Pro) et en parallèle rendre à la filière technologique toute son attractivité.

Pour revaloriser la voie professionnelle, il faut permettre la réussite de tous les élèves engagés dans la filière en instituant une aide individualisée définie disciplinairement et en rétablissant un parcours de référence en 4 ans « 2+2 » avec à côté un parcours 3 ans. Pour cela, la possibilité donnée aux équipes pédagogiques de mettre en place une classe de prépa-BEPA ou classe spécifique dans chaque établissement doit être systématique afin de permettre une réelle adaptation du rythme de la formation professionnelle pour les élèves les plus en difficulté de seconde professionnelle présentant des résultats trop fragiles pour envisager un passage réussi en classe de 1ère. D'ailleurs, dans le cadre de la refondation de la voie professionnelle annoncée à l'Éducation Nationale, l'année de transition « 2013-2014 » doit permettre à l'enseignement agricole d'approfondir ce dispositif de classe spécifique de manière à en évaluer les résultats et éventuellement à le retenir dans la future refondation.

9.12. Mettre un terme au mixage des publics et des parcours

Au nom le plus souvent de la défense de filières professionnelles fragilisées mais aussi sous couvert d'innovation pédagogique, des dispositifs de mixages d'élèves, d'étudiants, d'apprentis ou d'adultes, ou encore la mise en place de parcours mixés (y compris entre des établissements publics et privés) se développent actuellement. Parce qu'ils conduisent le plus souvent à des aberrations pédagogiques – pénalisant systématiquement la formation initiale scolaire - mais aussi parce qu'ils nient les choix des élèves ou des apprentis.es à qui l'on impose une voie de formation, parce qu'ils amalgament les statuts d'élève et de salarié.e (apprenti.e) d'une part, et ceux de formateur.ice et enseignant.e d'autre part, ces dispositifs de mixage ne doivent pas être encouragés.

9.13. Renforcer l'éducation artistique, culturelle et scientifique

L'Enseignement Agricole Public a été refondé au début des années 1960 autour de plusieurs idées fortes : accueillir et former les jeunes originaires du milieu rural, qu'ils se préparent ou non à travailler dans le secteur agricole, favoriser l'ouverture de ces jeunes sur les questions de société, l'information, la communication, les activités artistiques.

Pour atteindre ces objectifs, l'Enseignement Agricole Public a profondément évolué et innové notamment à partir de 1965, avec la création de l'Éducation Socio-Culturelle (ESC) qui reste aujourd'hui encore une véritable originalité dans le système éducatif.

En 1984, l'animation rurale et le développement des territoires deviennent des missions de service public clairement attribuées aux établissements de l'enseignement agricole public et dans lesquelles l'ESC prend une place importante.

A l'heure actuelle, le tiers-temps d'animation, constitutif du statut de l'enseignant/animateur en éducation socioculturelle, offre la possibilité de mettre en place une véritable médiation, et ainsi, de créer du lien entre l'offre culturelle du territoire et les parcours éducatifs des élèves. Il permet donc de créer des dispositifs culturels sur le long terme par lesquels l'établissement scolaire s'inscrit dans une dynamique de territoire.

L'ESC est bien un enseignement car il est inscrit dans les référentiels de formation de la 4^{ème} de l'Enseignement Agricole jusqu'au BTSA. Il est évalué, y compris dans les épreuves d'examen. Enfin il est un élément souvent central des approches pluridisciplinaires.

L'ESC contribue à réduire l'écart ville-campagne et à développer des activités péri-éducatives justifiées par le régime d'interne de la majorité des élèves accueillis dans l'enseignement agricole. Aujourd'hui, elle propose aux élèves une immersion dans la vie culturelle avec le recul nécessaire face aux masses-médias (éducation à l'image, à la communication et aux médias). Elle est donc une réponse originale à la nécessité d'éducation aux médias et au fait artistique, au développement d'un esprit critique et à l'approche sociale et culturelle des réalités contemporaines dans une société ultra médiatisée en forte évolution.

9.14. Assurer l'enseignement des options facultatives

Les programmes de formation prévoient la possibilité pour les élèves qui le souhaitent de suivre des enseignements facultatifs.

Ces enseignements conduits dans l'intérêt des élèves et des familles, doivent bénéficier de financements clairement identifiés afin de répondre aux besoins des établissements et d'assurer leur pérennité. Ces options facultatives doivent également être renforcées notamment avec leur inscription comme épreuves facultatives dans l'obtention du diplôme – et d'une mention -.

9.15. Développer un plan ambitieux pour les langues vivantes

Ce plan, en plus d'une diversification des langues, doit permettre la mise en place de classes à section européenne (alignement sur le dispositif EN), la mise en place d'un volume horaire hebdomadaire conséquent par classe à effectif réduit, la mise en place effective des

langues vivantes 2 dans les établissements et dans toutes les filières, la mise en place d'épreuves terminales nationales à valeur européenne. Sur ce sujet, le Snetap-FSU conteste d'ailleurs avec force le choix du ministère de faire disparaître l'épreuve facultative de la seconde Langue Vivante au concours voie C des écoles vétérinaires et d'ingénieurs.

9.16. Accéder et contribuer au service public national d'orientation

L'enseignement agricole public doit pouvoir bénéficier de l'intervention directe au sein des établissements, du service public d'orientation. Ce service public doit rester sous statut national. L'enseignement agricole pourrait aussi apporter sa contribution à ce service d'orientation en y détachant un certain nombre de fonctionnaires qualifiés pour cette mission. Par ailleurs, la présence de psychologues dans les établissements d'enseignement agricole est devenue aujourd'hui indispensable. Il faut dans nos établissements des personnels formés et qualifiés à l'écoute et au suivi et non pas seulement des "référents" armés de leur seule bonne volonté.

9.17. Rétablir une évaluation nationale qui garantisse l'unicité du diplôme, l'anonymat et l'équité entre candidats

L'évaluation doit être au service des élèves et de leurs apprentissages, utile aux enseignants et aux familles. Depuis quelques années, avec le développement du CCF, elle a pris une part trop importante dans les objectifs et les pratiques d'enseignement au détriment des apprentissages eux mêmes. De même les livrets de compétences ne peuvent être une réponse pertinente aux questions d'évaluation.

9.18. Renforcer la formation du citoyen et du professionnel pour mieux comprendre la complexité des systèmes de production

Pour donner aux jeunes l'ensemble des clés qui leur permettront de comprendre les enjeux du « produire autrement » il faut d'abord répondre à l'enjeu global de l'éducation qui repose sur la formation à la fois du citoyen et du professionnel, en développant leur esprit critique et leur esprit d'analyse.

Il faut aider les élèves, étudiants, apprentis, stagiaires à porter un regard critique sur la société en général et sur le monde rural et sur l'agriculture en particulier. Dans cet objectif, il est nécessaire de les former à sa diversité du monde agricole et rural en leur donnant les outils d'analyse nécessaires et de renforcer leur

esprit critique. Il faut également développer avec eux la notion de bien commun et de sens commun.

Il faut maintenir et renforcer des enseignements généraux, scientifiques, technologiques et professionnels. Réunis, ils doivent permettre une approche pluridisciplinaire des problématiques de l'agriculture et du monde rural et nécessitent une approche transversale des thématiques.

Cette organisation des enseignements suppose évidemment un maintien des horaires des disciplines.

En parallèle, il faut former sur des hauts niveaux de qualification en maintenant l'équilibre entre la formation générale, scientifique et professionnelle.

La formation initiale scolaire professionnelle appuyée sur l'appropriation de connaissances générales, scientifiques, économiques et techniques est seule capable de développer un esprit critique par opposition à une professionnalisation et une spécialisation professionnelle trop précoces.

L'éducation et la formation des jeunes quelle que soit la voie de formation choisie, doivent donner les outils de compréhension du monde et leur permettre d'y devenir des acteurs et des citoyens responsables. En effet, un professionnel dans l'exercice de son métier et, quel que soit son niveau de responsabilité doit comprendre et maîtriser l'impact de son action sur l'environnement. Cette approche implique une maîtrise scientifique et technologique minimale de chacune de ses activités professionnelles et du contexte général dans laquelle elle est exercée.

Il faut faire de la formation tout au long de la vie (formation diplômante, formation qualifiante, formation continue, formation continuée) une réalité pour tous ; une idée qui va de pair avec le maintien et le développement de la promotion sociale.

Il faut analyser en amont le monde rural pour rester innovant en terme d'expérimentation et réinscrire l'Enseignement Agricole Public dans des dynamiques de territoire ; dynamiques brisées par des politiques publiques à caractère restrictif en termes budgétaire et d'outils de développement.

Mais l'ensemble de ces éléments ne valent que si l'enseignement agricole public redevient une priorité politique et bénéficie de moyens à la hauteur des enjeux. Ainsi par exemple les réductions de volume horaire disciplinaire concourent à la perte d'ouverture au monde contemporain.

Il faut repenser, raisonner et réintégrer les missions et les moyens de l'EAP dans les fonctions des enseignants, en mettant les étudiants au cœur des dispositifs.

Les enjeux d'insertion et de lutte contre la déscolarisation précoce doivent être au cœur des préoccupations du système éducatif.

9.19. Donner les clés de l'éthique et de l'humanisme par une évolution des contenus de formation

Partant du principe que le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture est au service de l'ensemble des citoyens et non seulement au seul service des professions agricole, agroalimentaire et forestière, il doit en être de même des orientations de l'enseignement agricole à privilégier.

Il faut alterner contenus disciplinaires et séances pluridisciplinaires car en même temps qu'une formation disciplinaire de base, le travail pluridisciplinaire est indispensable à la compréhension de la complexité des éléments qui inter-agissent.

Il faut permettre aux élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de découvrir les différents types de productions possibles notamment au travers de nos exploitations et ateliers technologiques mais également à l'aide des visites encadrées en milieu professionnel.

Il faut remettre l'agronomie au cœur des fondements de pratiques et techniques professionnelles et ceci à tous les niveaux de formation.

Il faut introduire la notion de commercialisation dans les contenus enseignés, en valorisant les fermes expérimentales autour de projets durables (circuits courts, AMAP, ventes directes, accueil à la ferme, ferme auberge, ...).

De même, pour donner aux élèves, étudiants et apprentis les éléments de réflexion pour une approche éthique de leurs métiers, la philosophie ou le recours au débat argumenté pourraient être utilement introduits dans les référentiels des filières professionnelles.

Des outils tels que les MIL ou EIE sont intéressants pour développer ces approches différentes à la condition qu'ils soient construits à partir de disciplines et d'une véritable pluridisciplinarité.

9.20. Diversifier les situations de formation

En alternant les situations de formation par des cours, des observations et des réalisations, les différentes disciplines permettent d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à l'appréhension d'objets pluridisciplinaires complexes. Ces situations d'apprentissage diversifiées sont complétées par des voyages d'études, des visites et des rencontres avec les acteurs du monde agricole et rural et des stages de découverte ou professionnels. Ces derniers nécessitent pour être pertinents et efficaces un retour d'expérience encadré par les enseignants. Ils doivent être multiples pour aiguïser l'esprit d'analyse et l'esprit critique. En complément le travail pluridisciplinaire est indispensable.

9.21. Modifier les référentiels de formation sur le fond et dans la forme

C'est en reconstruisant les référentiels que nous ferons évoluer leurs contenus indépendamment du modèle productiviste dominant.

Les constructions des référentiels professionnels doivent précédemment à leur écriture être précédées de présupposés de formation découlant des préoccupations sociétales, environnementales et de qualité des produits.

Les référentiels doivent être construits et publiés dans leur totalité par des arrêtés nationaux (si l'idée de documents d'accompagnement est maintenue, ceux-ci doivent également faire partie des arrêtés). Ils doivent être débattus dans leur totalité par les Commissions Professionnelles Consultatives et les instances paritaires. Pour une adaptation aux évolutions, ils doivent être révisés régulièrement dans le cadre de ces mêmes instances. Ils doivent inclure une éducation sociale et citoyenne. Ils doivent être définis en terme de contenus et de méthodologie (analyse systémique, historique, multifactorielle,..). Si une adaptation régionale ou locale est parfois nécessaire, elle ne peut se faire qu'au travers de modules limités en nombre et spécifiques, validés par l'Inspection de l'Enseignement Agricole et par l'autorité académique (type MIL et/ou MAP).

Ces référentiels doivent se construire dans un cadre de développement durable. En cela ils doivent être élaborés en intégrant les modèles de l'économie sociale et solidaire et prendre en compte les problèmes énergétiques et environnementaux. Ils doivent développer la capacité d'analyse et d'explication. De même, la rénovation des référentiels est à poursuivre pour coller au mieux aux nouvelles formes de l'Espace Rural et à ses nouvelles fonctions. Dans ces rénovations, il faut être vigilant quant à la seule reproduction des modèles ultra-libéraux dans les référentiels (ex : le modèle auto-entrepreneurial).

Dans les référentiels, les horaires affectés aux disciplines doivent être maintenus pour éviter les horaires annéés ou non affectés dont les limites sont parfaitement établies. En effet, contrairement à l'idée générale, les horaires non affectés ne renforcent pas la pluridisciplinarité ou l'approche thématique. Ils ont plutôt pour conséquence de diminuer les heures de face à face, les heures d'apprentissage et renvoient les élèves et étudiants vers eux-mêmes à un travail individuel contraire à l'esprit d'apprentissage collectif.

Les référentiels de formation ont été tant allégés ces dernières années, que cela renvoie à un traitement aléatoire des programmes. Dans ces référentiels rénovés, les éléments de

formation nécessaires à la construction de l'individu laissent la place aux éléments dits indispensables à l'apprentissage du métier. Les référentiels de formation doivent donc retrouver toute leur place et il semble indispensable que les professionnels partagent les sièges qu'ils occupent dans les commissions professionnelles consultatives avec une diversité de représentants de la société civile.

9.22. Faire évoluer les structures

Il faut maintenir et re-localiser les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA). Construits autour des Lycées, CFA, CFPPA et / ou Exploitations et Ateliers Technologiques, les EPL doivent permettre un accès de tous à l'Enseignement Agricole Public. Les EPL doivent être des espaces d'interface entre les différents niveaux territoriaux et les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires. Les EPL ne doivent plus être au seul service d'une reproduction des pratiques dominantes mais devenir des vitrines pour les professionnels et la société de demain.

Les EPLEFPA, dans le cadre de toutes leurs missions, de leur structure, et de leur communauté éducative ont pour vocation première à former des citoyens et à favoriser tout au long de leur vie un épanouissement social, culturel et professionnel. La création pour ces EPL d'un label de durabilité pourrait être envisagé. Ce label permettrait de reconnaître le caractère durable des formations qui doivent être toutes construites autour de valeurs sociales, économiques et écologiques.

Les structures des établissements d'enseignement agricole doivent répondre aux besoins sociétaux et territoriaux à caractère multiforme. Les pôles de compétitivité, de spécialisation ou d'excellence conférés aux établissements, en lien avec le processus de régionalisation européenne sont une erreur car en déphasage avec les attentes locales qu'elles soient celles des professionnels ou des usagers. En effet la mobilité géographique est une contrainte forte pour les jeunes et leur famille. Il faut donc faciliter l'accès à la formation pour tous et les établissements publics doivent pouvoir accueillir tous les jeunes dont les familles font le choix d'envoyer leurs enfants dans le service public et non dans des établissements privés à « rythme approprié » ou confessionnel.

Un effort particulier doit être porté sur la communication autour et à propos des métiers ruraux et agricoles. Cette communication relève bien sûr des établissements en lien avec les professionnels et avec les formations

préparées mais également et surtout du Ministère et des DRAAF.

La mission d'expérimentation et de recherche doit retrouver toute sa place au sein des EPLEFPA. Cela suppose l'implication de l'ensemble des centres des EPL dans de véritables partenariats avec d'autres établissements notamment de l'enseignement supérieur ou de recherche et de disposer des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Les projets d'établissement doivent intégrer une durabilité notamment dans leurs modalités de gouvernance en renforçant la démocratie représentative et la démocratie participative. Le projet d'établissement reste trop souvent le projet de la direction de l'établissement. Il doit devenir le projet de la communauté éducative.

9.23. Utiliser pédagogiquement les exploitations et ateliers technologiques

La plupart des centres techniques, et en particulier les exploitations agricoles, a été créée en même temps que les lycées et collèges agricoles dans les années 60. Un certain nombre de ces exploitations ont été le fondement même de la localisation des établissements.

Les différentes Lois d'Orientation Agricole ont légèrement fait évoluer les missions de l'enseignement agricole public mais ont peu impacté les missions des centres techniques. La note de service DGER du 25 juin 2001 précise les 3 fonctions des centres techniques à savoir :

« **La fonction de production et de commercialisation** de biens transformés ou non transformés et de services (dont les centres hippiques), dont la mise en œuvre est indispensable pour l'accomplissement des deux autres fonctions » ;

« **La fonction de formation** par l'observation, par l'analyse technique et économique, par les démarches de diagnostics et de projets, pour les jeunes et adultes en formation dans l'EPLFPA, pour les enseignants, ingénieurs et formateurs, mais aussi pour d'autres publics ; fonction qui justifie à elle seule la présence des exploitations agricoles et des ateliers technologiques au sein des EPLEFPA » ;

« **La fonction de développement**, par leur contribution au développement agricole, au développement industriel, et plus largement au développement territorial (animation rurale et culturelle, insertion, coopération internationale), les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA jouent un rôle majeur

dans l'accomplissement de ces missions de l'enseignement agricole ».

Depuis leur création, les exploitations agricoles doivent fonctionner selon les règles de rentabilité de la profession, servir de support à la pédagogie et contribuer au développement. Ces termes ont été continuellement repris dans les textes du Ministère de l'Agriculture.

Les défis à relever aujourd'hui nécessitent une adaptation des missions et une remise à plat de l'organisation et du fonctionnement de l'ensemble de nos centres techniques. Pour cela la Loi d'Avenir doit d'abord fixer un objectif de changement pour les EPLEFPA faisant passer l'ensemble de nos exploitations vers le "produire autrement" en sortant des productions conventionnelles d'ici 5 ans. Si une diversité de voies sont possibles pour produire autrement en revanche le simple raisonnement des pratiques ne saurait répondre à l'objectif.

Il faut ensuite adapter et préciser les missions des exploitations et ateliers technologiques en modifiant le texte actuel du code Rural qui indique que : « les exploitations et les ateliers technologiques sont des unités de production à vocation pédagogique... ». Nous proposons le remplacement de cette phrase par : « **les exploitations et les ateliers techniques sont des centres à vocation pédagogique, de développement et d'expérimentation ayant pour support une ou plusieurs activités de production et/ou de service** ».

Il s'agit bien de placer l'exploitation sans aucune ambiguïté comme support de la pédagogie et du développement. Elle doit donc être ouverte aux élèves et leur permettre d'appréhender aussi bien les gestes techniques que les raisonnements de gestion technico-économiques plus globaux permettant la découverte de systèmes variés ne se limitant pas au système dominant du territorial proche. Elle doit fonctionner comme un véritable support pédagogique.

Nous souhaitons que **les exploitations des établissements soient davantage au cœur du développement**. Pour cela il est nécessaire que soient institués des rapprochements d'une part avec les Instituts publics de recherche et d'autre part avec les établissements de l'enseignement supérieur. Très peu d'exploitations ont établi un lien avec une université ou une école du supérieur. Pourtant elles peuvent être un domaine intéressant pour le travail et les TP/TD des étudiants, un support pour leur recherche. Les universités doivent reconnaître les exploitations pour qu'elles deviennent un lieu de recherche et d'expérimentation et

renforcer leur utilisation dans le cadre des licences professionnelles. Cette reconnaissance par l'enseignement supérieur pourrait influencer sur le choix des formations.

Il convient de préciser dans la Loi que les exploitations doivent porter les politiques publiques ; celles de l'État étant prioritaires.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPL doivent être de véritables outils pédagogiques. Pour cela ils doivent être des lieux d'apprentissage de techniques novatrices et plurielles. Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires doivent pouvoir y trouver un panel large de modes de production. Ils doivent pouvoir y pratiquer l'ensemble des gestes et les travaux des métiers ruraux et de l'agriculture (au sens large).

Pour être un véritable outil pédagogique, l'ensemble des objectifs doivent être débattus et partagés par l'ensemble de l'équipe éducative. Cela ne doit pas être la chasse gardée d'une équipe de direction ou d'une profession, comme on peut trop souvent le voir, contrainte à rechercher une pseudo rentabilité économique au détriment de la pédagogie (simplification des systèmes par exemple) et des règles sociales.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPL doivent être innovants. Chaque exploitation est unique (milieu, exposition, environnement géographique, ...) ; elle doit être le support d'expériences de productions durables et intégrées au territoire. La mission de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée, doit se faire notamment au travers des exploitations agricoles. Cette mission doit là aussi être renforcée en moyens financiers, matériels et humains. De nombreuses pistes sont à explorer en matière de développement durable (et pour certaines déjà en cours d'études dans certaines de nos exploitations : économie d'eau, maintien des sols, protection de la biodiversité, reconquête des paysages, méthanisation, produire mieux sans produits phytosanitaires ...).

La gouvernance des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des EPL doit être adaptée. Il conviendrait de revoir la composition du Conseil d'Exploitation où il n'y a ni représentant de l'État ni même de la Région tout deux garants des attentes sociétales.

Compte tenu de l'implication plus importante des exploitations dans le développement et la recherche, il nous paraît nécessaire de créer un conseil scientifique et/ou éthique pour suivre cette mission.

Afin d'apporter la transparence nécessaire dans la présentation du budget de l'exploitation, nous demandons qu'il soit décomposé en 3 parties ; la partie principale supportant l'intégralité mais pas uniquement l'activité de production, une seconde partie consacrée à la mission pédagogique (les coûts du système et les coûts spécifiques de l'activité pédagogique) puis une 3ème partie sur le même principe dédiée à la mission de développement et d'expérimentation.

Ce dispositif doit permettre d'établir les coûts de chacune des missions et viser à interpeller chacun à ses responsabilités afin de couvrir les financements correspondants.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPL doivent être indépendants.

Le projet d'exploitation ou d'atelier technologique doit être propre au centre et fruit d'un travail collégial des équipes éducatives ainsi que des représentants au conseil d'exploitation, validé par le Conseil d'administration.

Il ne relève donc pas d'orientations uniques des Chambres d'agriculture ou de tout autre organisme professionnel, ou autorité de tutelle (DRAAF ou Conseils régionaux).

La représentation professionnelle dans les différents conseils et notamment dans les Conseils d'administration des EPLEFPA doit donc correspondre aux formations préparées par l'établissement (il est anormal que le syndicat majoritaire en agriculture représente à lui seul tous les professionnels dans les CA où les formations en productions agricoles sont pourtant minoritaires ou voire inexistantes).

L'État doit continuer à assurer la dotation en personnel de direction du centre pour en assurer l'encadrement et la gestion. Il devrait également doter le centre en personnel administratif (1 poste conviendrait) comme c'était le cas avant la transformation en centre constitutif jusqu'en 2000.

Il doit assurer à l'échelon national et à l'échelon régional l'équité de fonctionnement de l'ensemble de ces centres afin de rompre avec les différences de traitement que l'on connaît actuellement. Il doit s'assurer également que les politiques publiques sont bien mises en application par les centres.

Enfin, il doit prendre toutes les dispositions pour s'assurer de la bonne conduite des missions pédagogiques, d'expérimentation et de développement et prendre la responsabilité de leur financement.

La Région devient propriétaire, si ce n'est déjà le cas, de tout le patrimoine des exploitations d'établissement. Elle en assure l'entretien et le renouvellement régulier (mobilier, immobilier et foncier) y compris en ce qui concerne tous les dispositifs de sécurité. En matière de foncier, elle devra en outre compenser les éventuelles cessions de parcelles par des surfaces au moins équivalentes en surface et en valeur agronomique.

Les exploitations et les ateliers technologiques des établissements doivent développer de véritables partenariats avec les enseignants.

La présence des enseignants, notamment mais pas exclusivement ceux des disciplines techniques ou économiques, est indispensable dans les conseils et réunions d'exploitation (leur présence doit être favorisée et non l'inverse comme cela arrive trop souvent aujourd'hui notamment concernant les personnels de CFA ou CFPPA - ce temps de réunion doit être inclus dans le temps de service des personnels). Des enseignants doivent bénéficier de décharges horaires pour leur permettre de collaborer aux activités, aux développements de projets et aux suivis d'expérimentations avec l'équipe d'exploitation. Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires doivent être associés aux échanges et aux travaux sur les exploitations et les ateliers technologiques. La présence des enseignants techniques (voire généraux) sur l'exploitation (accompagnement des élèves, présence pour sa formation, appui technique au directeur ou aux salarié.es,) doit être favorisée y compris par des décharges horaires et un appui financier. Leur présence est indispensable car elle permet un échange à double sens : l'exploitation est un lieu de formation ou l'enseignant va chercher des références nécessaires à ses enseignements et enrichit ses connaissances techniques et technologiques par les réflexions à la définition des choix du centre.

Pour faire face aux ambitions un volet social est indispensable. Les nouvelles orientations à prendre nécessitent que les équipes d'exploitation (salarié.es, directeur.rices et enseignant.es) puissent accéder rapidement à des formations spécifiques les préparant aux changements dans leurs pratiques. Ce problème est encore plus notable pour les salarié.es qui de par leur statut ne participent pas aux formations du ministère.

Il ne saurait y avoir d'ambition en matière d'enseignement au « produire autrement » sans un vaste plan de formation des responsables et salarié.es des exploitations des établissements.

De même il est difficile de valoriser l'expérience, les compétences et les connaissances de certains personnels.

Il faut réfléchir globalement aux réponses possibles pour un droit à la formation tout au long de la vie respecté pour tous les personnels. Cela passe certainement par une clarification des statuts.

Enfin il conviendrait que la fonction de directeur d'exploitation agricole ou d'atelier technologique d'EPL soit réellement reconnue par un statut de personnel de direction. Il serait juste que cette reconnaissance se réalise à l'occasion de la mise en avant des centres qu'ils dirigent et dont la loi va sans aucun doute renforcer les missions. Le nouveau titre pourrait être « Directeur de la pédagogie du développement et de la production ».

9.24. Favoriser l'ouverture internationale, à l'Europe et la mobilité des jeunes

La coopération internationale doit contribuer à l'exercice de la citoyenneté, au développement de l'esprit critique et à l'ouverture interculturelle. Elle vise le développement personnel et professionnel.

L'éducation au développement est partie intégrante de la mission en tant qu'éducation participative pour donner envie d'agir, faire prendre conscience, partager des valeurs et faire évoluer des représentations.

En conséquence, le Snetap-FSU estime que la mission ne peut pas et ne doit être l'instrument d'une politique économique favorisée en direction de l'Europe et des pays émergents.

Il dénonce le fait que, bien souvent, soit mise en avant la mobilité européenne au détriment de celle vers les pays du sud (autrefois largement mise à l'honneur). Il déplore que les PREA ou PREAP fassent référence unique à la mobilité européenne et ce dans plusieurs régions.

Il rappellera ce point dans l'atelier et au Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale (BRECI).

Le Snetap-FSU dénonce les très fortes inégalités qui existent entre région dans l'attribution de moyens pour l'animation de la mission. En effet des écarts pouvant aller de 0 poste à 1.5 voir 2 sont constatés.

Le Snetap-FSU demande qu'un poste de chargé de coopération internationale soit attribué dans chaque région avec une DGH affectée sur cette ligne.

Il demande que les PREA et PREAP accordent une attention particulière à cette mission.

Dans les établissements, le découragement gagne de nombreux collègues engagés bénévolement dans des actions de coopération et de solidarité internationales. Le manque de moyens, la non reconnaissance de l'engagement des agents les conduisent parfois à renoncer ou à prendre des risques.

Le Snetap-FSU demande que des moyens d'État soient affectés à la mission pour couvrir les besoins d'un correspondant local. Ces moyens ne doivent pas être pris sur fonds propres, ne doivent pas servir de variables d'ajustement. Par ailleurs, l'agent en charge de la mission doit bénéficier d'une lettre de cadrage précisant la mission.

Aujourd'hui de nombreux programmes et dispositifs existent pour faciliter la mobilité Européenne.

Malheureusement, il devient de plus en plus difficile de trouver les fonds nécessaires pour une mobilité vers les pays du SUD.

Beaucoup d'établissements se tournent vers les régions et leurs programmes de coopération décentralisée, les obligeant à construire des coopérations avec les pays partenaires de la région.

Le Snetap-FSU demande que le ministère aide au financement des mobilités vers les pays du Sud par le biais de programmes nationaux.

De plus en plus d'offices privés de placement de stagiaires à l'étranger sollicitent les établissements pour apporter leur service de placement.

Le Snetap-FSU dénonce cette pratique et demande au ministère de faire connaître au plus grand nombre et de promouvoir les réseaux thématiques et géographiques dans les SRFD et dans les établissements.

En effet, ils représentent une force et un appui incontestable pour monter un projet de coopération internationale ou pour faciliter la recherche de terrain de stage.

Le Snetap-FSU s'engage à soutenir les campagnes de solidarité internationale menées par des organismes tels que le CFSI (comité français de solidarité internationale), tout comme les actions de plaidoyers.

Le Snetap-FSU demande que soit facilitée et encouragée la formation des enseignants à l'étranger. Aujourd'hui les programmes et les bourses existent mais les collègues connaissent peu les dispositifs dont la promotion n'est pas assurée. Le ministère via les SRFD doit mener une politique incitative.

En conclusion de l'analyse générale

Sur la production, le Snetap-FSU demande :

- ▶ l'expansion des pratiques agro-écologiques,
- ▶ des moyens pour le programme Ambition Bio 2017 et l'accroissement des surfaces cultivées bio,
- ▶ l'arrêt des OGM,
- ▶ l'arrêt des importations d'aliments provenant de zones écologiquement sensibles,
- ▶ la commercialisation, la promotion et l'utilisation de semences paysannes,
- ▶ l'autonomie et indépendance des paysan.nes vis-à-vis des importations et des agro-industriels,
- ▶ des moyens pour les exploitations des établissements de l'enseignement agricole public,
- ▶ la garantie d'un travail décent et rémunérateur pour les paysan.nes,
- ▶ le renforcement de la mission expérimentation et animation des EPLEFPA.

Sur la transformation, le Snetap-FSU demande :

- ▶ l'arrêt de l'utilisation d'ingrédients non respectueux des critères environnementaux et sanitaires,
- ▶ l'obligation d'utilisation de produits « écoconçus »,
- ▶ la garantie d'un travail décent et rémunérateur pour les ouvriers des chaînes agro-alimentaires.

Sur la commercialisation, le Snetap-FSU demande :

- ▶ l'augmentation de l'offre de produits bio et naturels,
- ▶ l'augmentation de l'offre de produits en vrac, en consigne et biodégradables,
- ▶ le développement de circuits courts de proximité,
- ▶ le respect des conventions de l'organisation internationale du travail,
- ▶ la garantie d'un prix juste et rémunérateur en valorisant le commerce équitable Nord/Sud et Nord/Nord.

Sur la consommation, le Snetap-FSU demande :

- ▶ l'augmentation de la part des produits bio, naturels et labellisés dans les restaurations collectives avec la prise en charge des surcoûts en équipements et personnels,
- ▶ l'augmentation des produits de proximité,
- ▶ l'arrêt d'utilisation d'ingrédients non durables (ex : huile de palme),
- ▶ la baisse de consommation de viandes au profit de protéines végétales,
- ▶ le soutien à toutes les formes de consommation locale,
- ▶ la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Sur l'éducation, le Snetap-FSU demande :

- ▶ l'intégration dans tous les modules de formation et dans toutes les filières des critères de l'alimentation durable,
- ▶ les moyens et l'ambition pour réussir le plan « Enseigner à produire autrement »,
- ▶ la réaffirmation du rôle fondamental des CFPPA en tant qu'acteurs clés de la formation adulte et de la promotion sociale, en tant que véritable service public.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION 2017

**Les propositions
du Snetap-FSU
par atelier**

ATELIER 1

Mieux répondre aux attentes des consommateur.rices en matière de qualités nutritionnelle et environnementale, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations

Le Snetap-FSU rappelle d'abord que l'alimentation est un droit fondamental des populations.

Pour répondre aux attentes des consommateur.rices en matière de qualités nutritionnelle et environnementale, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations, il faut :

- ▶ relocaliser l'agriculture,
- ▶ rétablir les paysan.nes dans leur fonction de « paysan.nes nourricier.ères »,
- ▶ assurer des productions de proximité,
- ▶ développer les exploitations de polyculture élevage,
- ▶ revenir à une agriculture paysanne et familiale
- ▶ sortir d'un système d'élevages hors-sol et de la concentration des productions,
- ▶ sortir de l'hyperspécialisation, l'hypermécanisation et l'industrialisation des productions agricoles,
- ▶ changer les méthodes de production agricole actuelles contre des méthodes alternatives,
- ▶ revenir à des types de production économe prenant en compte l'impact environnemental global,
- ▶ développer un service public de surveillance sanitaire,
- ▶ revoir la composition des CPC dans l'enseignement agricole.

ATELIER 2

Développer les initiatives locales et créer des synergies

Pour développer les initiatives locales et créer des synergies il faut :

- ▶ réfléchir à une nouvelle fiscalité en agriculture, favorisant les pratiques vertueuses en matières sociale et environnementale,
- ▶ conditionner les aides à l'installation à des projets de production durable, pouvant s'appuyer sur des mises en synergie entre EPLEFPA et organismes de recherche publique (INRA, laboratoires...), formalisées dans des conventions de partenariats,
- ▶ faciliter l'accès à la terre, en lien avec des projets de production durable,
- ▶ remettre les problématiques d'installation au cœur des politiques publiques, en généralisant les couvés d'entreprises à partir d'espaces test implantés dans les établissements d'enseignement agricole public (objectif d'au moins un espace test public par département),
- ▶ développer l'emploi,
- ▶ faciliter la transmission du patrimoine,
- ▶ créer des outils de politique publique pour lutter contre l'accaparement des terres,
- ▶ réguler les marchés financiers et les banques qui pratiquent la spéculation foncière,
- ▶ assurer une retraite digne et une couverture sociale juste aux agriculteur.rices,
- ▶ créer des prélèvements sociaux fonction du revenu réel,
- ▶ permettre et accompagner le maintien à domicile des personnes âgées, ce qui doit se traduire par le développement de filières complètes de formation au service en milieu rural dans les lycées d'enseignement agricole public,
- ▶ revoir les règles d'attribution des aides et des primes à l'agriculture,
- ▶ encadrer les marges à chacun des niveaux de la filière,
- ▶ partager la valeur ajoutée du producteur au distributeur,
- ▶ interroger le rôle des méga-coopératives,
- ▶ revoir la gouvernance agricole et rurale,
- ▶ ouvrir les instances professionnelles du monde agricole afin de permettre la présence de représentant.es de la société civile.

ATELIER 3

Développer la bio-économie et l'économie circulaire

Pour le Snetap-FSU, l'ambition écologique et la volonté de gains de productivité pour l'agriculture sont antinomiques.

Pour développer la bio-économie et l'économie circulaire, il faut :

- ▶ passer d'une économie linéaire à une économie circulaire,
- ▶ faire baisser rapidement dans notre consommation, et à moyen terme, d'abandonner totalement les énergies fossiles,
- ▶ investir, valoriser et multiplier les énergies renouvelables,
- ▶ recycler les déchets,
- ▶ réduire ainsi l'énergie nécessaire au transport,
- ▶ utiliser le ferroutage ou les voies fluviales pour le transport des productions agricoles
- ▶ recycler les produits de l'agriculture, mais également de l'agro-alimentaire,
- ▶ modifier nos objectifs de production en les destinant davantage à une consommation de proximité,
- ▶ développer les bâtiments basse consommation ou positifs,
- ▶ modifier l'approche que nous avons de la mécanisation,
- ▶ diminuer peu à peu et jusqu'à leur disparition, l'utilisation des intrants et produits phytosanitaires,
- ▶ développer les ceintures vertes en périphérie des zones urbaines,
- ▶ préserver l'environnement au sens large (naturel, social, économique, culturel et patrimonial...),
- ▶ maintenir les exploitations à taille humaine intégrées à leur territoire,
- ▶ préserver la bio-diversité,
- ▶ protéger le patrimoine culturel,
- ▶ refuser les OGM,
- ▶ refuser de la brevetabilité du vivant
- ▶ encourager la pluri-activité, la multiactivité ainsi que la diversification des productions,
- ▶ préserver le foncier.

= tout ou partie de ces orientations devant être mises en œuvre dans un plan à 5 ans dans les exploitations agricoles des EPLEFPA.

ATELIER 4

Conquérir de nouvelles parts de marché sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et le patrimoine alimentaire français en France et à l'international

Pour conquérir de nouvelles parts de marché sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et le patrimoine alimentaire français en France et à l'international, il faut :

- ▶ abandonner le terme de « conquête » de nouvelles parts de marché qui va à l'encontre même de la notion d'économie circulaire et solidaire,
- ▶ refuser de détruire une agriculture locale à l'autre bout du monde pour sauver la nôtre,
- ▶ défendre les produits labellisés,
- ▶ renforcer les normes de qualité sur l'agro-alimentaire,
- ▶ défendre un commerce équitable ou solidaire,
- ▶ assurer le lien entre producteur.rices et consommateur.rices autour de valeurs communes

ATELIER 5

Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteur.rices

Pour le maintien de prix rémunérateurs pour les agriculteur.rices il faut :

- ▶ développer une approche éthique de l'agriculture,
- ▶ imposer des marges limites à ne pas dépasser pour la grande distribution,
- ▶ réguler les marchés,
- ▶ défendre et développer les ventes directes du/de la producteur.rice au/à la consommateur.rice,
- ▶ favoriser la multifonctionnalité de l'exploitation,
- ▶ réinterroger la forme actuelle des systèmes.

ATELIER 6

Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs

Pour adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs, il faut :

- ▶ arrêter la logique de production de masse, à faible valeur ajoutée qui n'est plus viable,
- ▶ arrêter de miser sur l'agro-export de produits standards à bas prix,
- ▶ orienter les exploitations vers des produits de qualité,
- ▶ renforcer l'autonomie des exploitations,
- ▶ relocaliser les productions.

ATELIER 8

Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques

Pour assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques, il faut :

- ▶ inscrire la souveraineté alimentaire dans la constitution,
- ▶ favoriser les fermes à taille humaine,
- ▶ relocaliser les productions,
- ▶ arrêter l'agrandissement des élevages et leur concentration,
- ▶ arrêter le recours préventif et systématique aux antibiotiques,
- ▶ arrêter la spéculation et la dérégulation des prix,
- ▶ arrêter la concurrence libre et non faussée exercée par l'agro-alimentaire,
- ▶ renforcer les services publics de contrôle,
- ▶ renforcer les services vétérinaires et l'enseignement supérieur et la recherche.

ATELIER 9

Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé

Pour faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé, il faut :

- ▶ travailler à une alimentation pour tous,
- ▶ lutter contre la pauvreté et la précarité et contre la « malbouffe »,
- ▶ éduquer le/la consommateur.rice au goût comme à la souveraineté alimentaire, en développant des modules obligatoires spécifiques en ce sens de l'école élémentaire au lycée – les lycées agricoles ayant une part ambitieuse à assumer en la matière en lien avec leurs exploitations agricoles et leur restauration scolaire,
- ▶ imposer un pourcentage, en progression régulière, d'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique, dans les cantines scolaires, les restaurants universitaires comme dans les hôpitaux et maisons de retraite publics,
- ▶ inverser la part respective des protéines animales au profit des protéines végétales,
- ▶ développer un service public de surveillance des différentes filières,
- ▶ sortir des rayons tous les produits alimentaires reconnus scientifiquement dangereux pour la santé,
- ▶ imposer aux industries agroalimentaires des normes strictes sur l'utilisation du sel ou du sucre.

ATELIER 10

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire il faut :

- ▶ travailler sur les dates de péremption des produits,
- ▶ développer la vente à l'unité,
- ▶ permettre l'accès aux produits périmés pour les associations caritatives,
- ▶ travailler à une éducation du/de la citoyen.ne, par les cantines et restaurants collectifs – les lycées agricoles ayant une part ambitieuse à assumer en la matière en lien avec leurs exploitations agricoles et leur restauration scolaire,
- ▶ former des cuisinier.ères et personnels de service,
- ▶ accentuer le tri des déchets.

ATELIER 11

Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable

Pour réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable il faut :

- ▶ inscrire dans la Constitution les 3 principes :
 - une alimentation accessible à tous, saine et équilibrée
 - des systèmes qui préservent l'environnement, le climat, le sol, l'eau, la biodiversité
 - une alimentation qui s'appuie sur des modes de production durable, assurant un revenu équitable pour les producteurs, préservant un aménagement rural et un développement local

- ▶ abandonner le modèle agricole productiviste, industriel qui participe au réchauffement climatique,
- ▶ promouvoir une agriculture paysanne et familiale,
- ▶ améliorer le bien être animal,
- ▶ étendre les pratiques agro-écologiques,
- ▶ arrêter les OGM,
- ▶ arrêter les importations d'aliments provenant de zones écologiquement sensibles,
- ▶ utiliser des semences paysannes,
- ▶ garantir un travail décent et rémunérateur pour les paysan.nes,
- ▶ arrêter l'utilisation d'ingrédients non respectueux des critères environnementaux et sanitaires,
- ▶ utiliser des produits « écoconçus »,
- ▶ garantir un travail décent et rémunérateur pour les ouvriers des chaînes agro-alimentaires,
- ▶ développer les circuits courts de proximité,
- ▶ augmenter l'offre de produits de proximité bio et naturels,
- ▶ augmenter l'offre de produits en vrac, en consigne et biodégradables,
- ▶ garantir un prix juste et rémunérateur en valorisant le commerce équitable Nord/ Sud et Nord/Nord,
- ▶ augmenter la part des produits de proximité bio, naturels et labellisés dans les restaurations collectives avec la prise en charge des surcoûts en équipement et en personnel,
- ▶ arrêter l'utilisation d'ingrédients non durables (ex : huile de palme),
- ▶ baisser la consommation de viande au profit de protéines végétales,
- ▶ soutenir toutes les formes de consommation locale,
- ▶ intégrer dans les formations les critères de l'alimentation durable,

- ▶ donner les moyens au plan « Enseigner à produire autrement »,
- ▶ donner les moyens pour les exploitations des établissements d'enseignement agricole public, afin qu'elles soient en mesure de généraliser sous 5 ans les pratiques agro-écologiques à l'ensemble de leurs ateliers et d'en assurer la pérennité,
- ▶ renforcer la mission expérimentation et animation des EPLEFPA.
- ▶ réaffirmer le rôle fondamental des CFPPA en tant qu'acteurs clés de la formation adulte et de la promotion sociale, en tant que véritable service public.

ATELIER 12

Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde

Pour lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde, il faut :

- ▶ inscrire le principe de souveraineté alimentaire dans les accords internationaux,
- ▶ défendre le droit fondamental d'une alimentation de qualité pour tous,
- ▶ soutenir par des politiques publiques assumées les associations d'aide aux plus démunis,
- ▶ lutter contre l'accaparement des terres au détriment de l'agriculture et des paysan.nes,
- ▶ développer des pratiques agricoles alternatives et durables.

ATELIER 13

Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation

Pour renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation, il faut :

- ▶ réfléchir aux conditions de travail des personnels dans leur ensemble,
- ▶ revaloriser la rémunération des agriculteur.rices et des salarié.es de la filière,

- ▶ redonner la priorité au service public en mettant fin aux plafonnements des effectifs dans l'ensemble des classes de l'EAP et en redonnant les moyens matériels de fonctionnement des établissements publics,
- ▶ maintenir et garantir l'existence des 3 voies de formation dans les lycées agricoles,
- ▶ créer un véritable service public de la formation continue et par apprentissage, réfléchir à la formation des professionnels que ce soit par la formation continue ou la formation initiale,
- ▶ mettre un terme à tous les dispositifs de mixage des publics et des parcours,
- ▶ garantir la réussite de tous, toutes par le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique,
- ▶ assurer le financement des options facultatives,
- ▶ développer un plan ambitieux pour les langues vivantes,
- ▶ assurer pour tous et toutes une formation tout au long de la vie,
- ▶ redonner les moyens matériels de fonctionnement aux établissements d'enseignement agricole public,
- ▶ mettre fin aux plafonnements des effectifs dans l'ensemble des classes de l'EAP,
- ▶ assurer une véritable démocratie et une autonomie encadrée dans les établissements,
- ▶ renforcer le fonctionnement des équipes éducatives,
- ▶ confirmer et renforcer le rôle éducatif des équipes de Vie Scolaire,
- ▶ développer des dispositifs de lutte contre l'échec scolaire, favoriser l'insertion scolaire,
- ▶ revaloriser la voie professionnelle,
- ▶ accéder et contribuer au service public national d'information et d'orientation,
- ▶ rétablir une évaluation nationale qui garantisse l'unicité du diplôme, l'anonymat et l'équité entre candidats,
- ▶ renforcer la formation du citoyen.ne et du/de la professionnel.le pour mieux comprendre la complexité des systèmes de production,
- ▶ donner les clés de l'éthique et de l'humanisme par une évolution des contenus de formation,
- ▶ diversifier les situations de formation,
- ▶ modifier les référentiels de formation sur le fond et dans la forme,
- ▶ faire évoluer les structures,
- ▶ utiliser pédagogiquement les exploitations et ateliers technologiques,
- ▶ favoriser l'ouverture internationale, à l'Europe et la mobilité des jeunes.

ATELIER 14

Préparer l'avenir - quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?

Miser sur les exploitations agricoles, ateliers technologiques et halls agroalimentaires des EPLEFPA

- ▶ renforcer les financements,
- ▶ inscrire dans la loi une ligne de financement dédiée à la pédagogie,
- ▶ mettre en œuvre un plan d'investissement public pour la mission de développement, d'expérimentation et de recherche propre aux EPLEFPA,
- ▶ créer des postes de « chefs de travaux »,
- ▶ permettre le passage de TFR (Technicien Formation Recherche) de catégorie B en catégorie A grâce à la création de postes équivalents assistants ingénieurs,
- ▶ établir de façon systématique pour toute exploitation agricole, tout atelier technologique ou hall agroalimentaire des EPLEFPA, une convention de partenariat avec un ou plusieurs organismes de recherche publique (INRA, laboratoires...),
- ▶ revoir la composition du Conseil d'Exploitation,
- ▶ décomposer le budget de ces centres en 3 parties (activité de production, mission pédagogique mission de développement et d'expérimentation).

Faire le choix des CFPPA

- ▶ réaffirmer le rôle fondamental des CFPPA en tant qu'acteurs clés de la formation adulte et de la promotion sociale, en tant que véritable service public... en vue d'accompagner la profession agricole dans le cadre des reconversions en cours et à venir,
- ▶ soutenir et accompagner les demandes de formation en matière de transformation pour des ateliers artisanaux à la ferme... ce qui revient à favoriser une forme de relocalisation de la transformation et à promouvoir les circuits courts vers un nouveau développement rural.

Impulser une « éducation au goût » de la salle de cours au service restauration des EPLEFPA

- ▶ favoriser dans les programmes une véritable « éducation au goût » et à la santé dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation, en lien avec les ateliers techniques (exploitations, halls...) et les services restauration des établissements, supports privilégiés pour leur mise en pratique,
- ▶ renforcer les équipes et en confortant les personnels de cuisine comme membres à part entière de la communauté éducative.

GLOSSAIRE

- ▶ AE..... Assisant d'éducation
- ▶ AMAP..... Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
- ▶ BEPA..... Brevet d'études professionnelles agricoles
- ▶ BRECI..... Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle
- ▶ BTS-A..... Brevet de technicien supérieur agricole
- ▶ CA..... Conseil d'administraton
- ▶ CAP..... Certificat d'aptitude professionnelle
- ▶ CAPA..... Certificat d'aptitude professionnelle agricole
- ▶ CCF..... Contrôle en cours de formation
- ▶ CETA..... Comprehensive economic and trade agreement ou Accord économique et commercial global
- ▶ CFAA..... Centre de formation d'apprentis agricole
- ▶ CFPPA..... Centre de formation professionnel pour adultes
- ▶ CNEA..... Conseil national de l'enseignement agricole
- ▶ CoPsy..... Conseil d'orientation psychologue
- ▶ CPC..... Commission paritaire consultative
- ▶ CPE..... Conseiller principal d'éducation
- ▶ DGER..... Direction générale de l'enseignement et de la recherche
- ▶ DGH..... Dotation globale horaire
- ▶ DNA..... Dispositif national d'appui (ex SNA : Service national d'appui)
- ▶ DRAAF.... Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- ▶ EAP..... Enseignement agricole public
- ▶ EIE..... Enseignements à l'initiative de l'établissement
- ▶ ENSFEA.. Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole
- ▶ EPL..... Etablissement public local
- ▶ EPLEFPA.. Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
- ▶ ESC..... Education socio-culturelle
- ▶ FAO..... Food and agriculture organization of the united nations - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- ▶ FOAD..... Formation ouverte et à distance
- ▶ INRA..... Institut national de la recherche agronomique
- ▶ MAA..... Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- ▶ MAP..... Module d'approfondissement professionnel
- ▶ MAR..... Module d'adaptation régionale
- ▶ MEN..... Ministère de l'éducation nationale
- ▶ MIL..... Module d'initiative locale
- ▶ OGM..... Organisme génétiquement modifié
- ▶ OMC..... Organisation mondiale du commerce
- ▶ OS..... Organisation syndicale
- ▶ PREA..... Projet régional de l'enseignemet agricole
- ▶ PREAP.... Projet régional de l'enseignement agricole public
- ▶ RVP..... Rénovation de la voie professionnelle
- ▶ SRFD..... Service régional de la formation et du développement
- ▶ TAFTA..... Traité de libre-échange transatlantique ou partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
- ▶ TFR..... Technicien formation recherche



www.snetap-fsu.fr

Les informations et références présentes dans cette publication sont disponibles sur notre site.

Pour toute précision complémentaire,
n'hésitez pas à contacter le centre de
documentation du SNETAP
snetap@snetap-fsu.fr
01 49 55 84 34

